

ANNEXE 1 – Le diagnostic partagé

- Validé en comité de pilotage le XX

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

DIAGNOSTIC Convention Territoriale Globale de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau Au 1er juin 2021



Préambule Convention Territoriale Globale (CTG)

En complément du versement des prestations familiales, la Caisse d'allocations familiales offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires des territoires à la fois pour :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

L'action des Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire et consiste à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'amélioration du cadre de vie, l'accès aux droits et au numérique.

La Convention territoriale globale, cadre contractuel entre la Caf et les collectivités, remplaçant les Contrats enfance – jeunesse (CEJ), est une démarche souple et respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité. Elle est fondée sur le partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services dans l'intérêt des habitants. Par son contenu et son ambition, elle dépasse les contours des CEJ.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé¹ et précise les priorités ainsi que les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue à une plus grande complémentarité. Elle formalise le projet social du territoire en répertoriant les pistes de développement et d'investigation possibles pour une durée de 5 ans dans le souci permanent d'améliorer le service rendu aux familles.

La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la Caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel rénové, réaffirme l'engagement de la Caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.

Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la Caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.

¹ **Qu'entend-on par « diagnostic partagé » ?**

C'est apprécier une situation, un état, au travers de signes observables ou encore de traits essentiels. En d'autres termes, il s'agit d'extraire le pertinent, de repérer le différent (Bourgine R., 1989). Il permet de recueillir la parole des acteurs du territoire (élus, services, partenaires, associations, habitants) pour enrichir les données statistiques, repérer les points forts, les faiblesses du territoire, du quartier et identifier les besoins. Le diagnostic contribuera à déterminer les perspectives et les propositions d'actions.

Etape de réalisation du diagnostic partagé préparatoire à la CTG

Une première présentation du dispositif CTG est organisé le 18 juin 2020, à l'initiative de la CAF. Portée par le Président du conseil d'administration de la CAF de Seine-et-Marne, Monsieur Francois CHABERT, et en présence du Président du Pays de Fontainebleau, Monsieur Pascal GOUHOURY, ainsi que la Vice-présidente à la petite enfance, enfance, jeunesse, Madame Chantal LE BRET, cette réunion avait pour objectif de sensibiliser les porteurs de CEJ et autres dispositifs Caf du territoire à l'obligation de mise en œuvre de la CTG, et de définir un calendrier de réalisation de cette convention.

La période de crise sanitaire COVID-19, ainsi que le renouvellement des instances municipales et intercommunales en juin/juillet 2020, n'ont pas permis aux différentes parties prenantes de la CTG de se réunir à nouveau en 2020.

Dans un souci d'efficacité et de centralisation, le Pays de Fontainebleau a fait le choix de mobiliser ses ressources propres afin de constituer dans les délais impartis la rédaction des éléments constitutifs de cette CTG initiale.

Le contenu de l'analyse et des perspectives est le fruit de l'apport de l'ensemble des acteurs des 26 communes et tente de dresser une vision consensuelle des besoins du territoire.

Il incombe à chacun des partenaires, dans le respect de ses compétences, la mise en œuvre totale ou partielle des axes présentés dans ce document.

Il appartiendra aux différentes parties prenantes de cette CTG, d'élaborer les organisations juridiques favorisant leur groupement total ou partiel pour la réalisation des actions.

Une première réunion entre les services de la Caf et de la CAPF s'est tenue le 13 janvier 2021. Monsieur Pascal GROS, élu Vice-président à la petite enfance, enfance, jeunesse est désigné élu référent CTG pour le Pays de Fontainebleau. En lien avec les services de la Caf, Monsieur Julien NEPVEU DE VILLEMARCEAU, directeur du pôle sport-enfance-jeunesse, est désigné coordinateur du dispositif pour le territoire, Madame Yolène DEVY, responsable du service petite enfance, enfance, jeunesse, interviendra en tant que support technique. Le comité de pilotage est ainsi formé avec les services de la Caf.

Le 11 février 2021, le dispositif CTG est présenté par Monsieur François CHABERT, Président du conseil d'administration de la CAF de Seine-et-Marne, en bureau des Maires de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. L'objectif est de réaliser un diagnostic partagé, définir des axes de développement afin de signer la CTG avec l'intercommunalité et les communes avant la fin de l'année 2021.

Deux temps de coordination du COPIL sont alors organisés (le 19 février, le 4 mars) en préparation des ateliers d'élaboration du diagnostic partagé. Cinq axes d'étude sont définis, la coordination CAPF met en œuvre les inscriptions aux ateliers selon les principes et le calendrier suivant :

Chaque commune, par atelier, pourra être représentée par un élu et un agent de la collectivité. L'ensemble de ces ateliers sera coanimé avec la Caf.

Calendrier :

- Lundi 22 mars 2021 de 14h à 16h : atelier petite enfance
- Vendredi 26 mars 2021 de 9h30 à 11h30 : atelier enfance-jeunesse
- Mercredi 31 mars 2021 de 9h30 à 11h30 : atelier parentalité-animation de la vie sociale
- Mercredi 14 avril 2021 de 14h à 16h : atelier accueil et information des publics, accès aux droits
- Vendredi 16 avril 2022 de 14h à 16h : atelier logement/cadre de vie

Il est à rappeler que l'ensemble de ces ateliers ont été réalisés en visio-conférence en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Les ateliers ont réuni de 25 à 35 participants.

Un questionnaire préparatoire aux ateliers et à destination de l'ensemble des communes a été réalisé par la coordination CAPF. Il vient en complément des statistiques de la Caf et permet de donner une vision locale et exhaustive des actions existantes auprès des publics en fonction des thèmes abordés. Les réponses sont repérées par le titre : *Question posée aux communes*. Les 26 communes ont répondu au questionnaire.

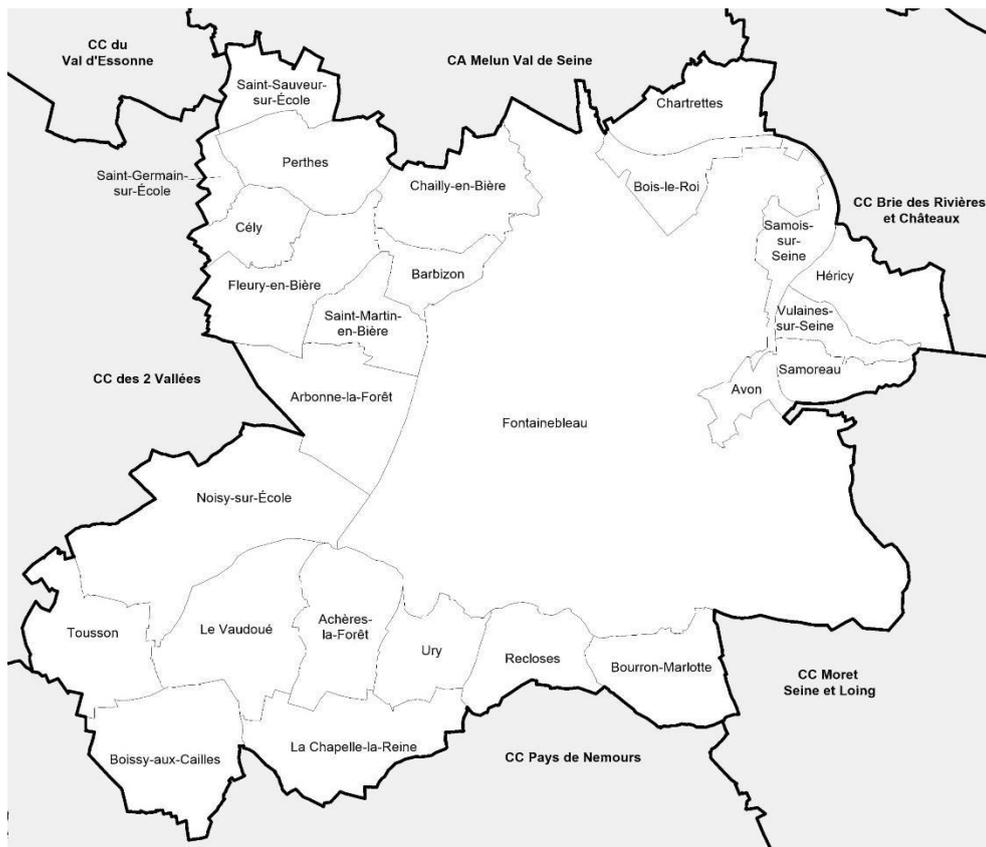
Table des matières

DONNÉES DE CADRAGE	6
I – ELEMENTS DE CONTEXTE.....	6
II – PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	10
III- LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION	13
V – ENJEUX ET PERSPECTIVES	17
PETITE ENFANCE.....	18
I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES.....	18
II- ELEMENTS D’ANALYSE RELATIFS A CES DONNÉES	19
III- LES REPONSES EXISTANTES	21
IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES	23
ENFANCE – JEUNESSE	24
I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES.....	24
II- ÉLEMENTS D’ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES	25
III- LES RÉPONSES EXISTANTES	26
IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES	29
PARENTALITE – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE.....	31
I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES.....	31
II- ELEMENTS D’ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES	32
III- LES RÉPONSES EXISTANTES	33
IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES	36
ACCUEIL ET INFORMATION DES PUBLICS - ACCES AUX DROITS	37
I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES.....	37
II- ÉLEMENTS D’ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES	38
III- LES RÉPONSES EXISTANTES	38
IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES	41
LOGEMENT – CADRE DE VIE	42
I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES.....	42
II- ÉLEMENTS D’ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES	42
III- LES REPONSES EXISTANTES	43
IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES	47
AUTRES PROBLEMATIQUES SOCIALES	48
ANNEXES.....	49

DONNÉES DE CADRAGE

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est une jeune intercommunalité qui a vu le jour le 1er janvier 2017. Issue de la fusion des communautés de communes « Pays de Fontainebleau » (Avon, Bourron-Marlotte, Fontainebleau, Recloses, Samoie-sur-Seine) et « Entre Seine-et-Forêt » (Héricy, Samoreau, Vulaines-sur-Seine), elle intègre, à géométrie variable, certaines communes des intercommunalités « Pays de Bière » (Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École), « Terres du Gâtinais » (Achères-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Noisy-sur-École, Tousson, Ury, Le Vaudoué) et « Pays de Seine » (Bois-le-Roi, Chartrettes).



	Populations légales (2018)
Achères-la-Forêt	1163
Arbonne-la-Forêt	1002
Avon	13887
Barbizon	1207
Bois le roi	6029
Boissy-aux-Cailles	290
Bourron-Marlotte	2844
Cély-en-Bière	1233
Chailly-en-Bière	2096
Chartrettes	2600
Fleury-en-Bière	669

Fontainebleau	15862
Héricy	2675
La Chapelle-la-Reine	2430
Le Vaudoué	743
Noisy-sur-Ecole	1887
Perthes-en-Gâtinais	2010
Recloses	646
Saint Germain sur Ecole	384
Saint Sauveur-sur -École	1144
Saint-Martin-en-Bière	765
Samois-sur-Seine	2094
Samoreau	2410
Tousson	386
Ury	878
Vulaines-sur-Seine	2794

Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

Un cadre de vie exceptionnel

(Extrait du projet de territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau – décembre 2019)

Le grand atout du territoire est majoritairement l'environnement. Celui-ci se caractérise par une diversité paysagère très forte, unifiée par la présence exceptionnelle de la Forêt de Fontainebleau d'une part, et par la Forêt de la Commanderie et la Forêt des Trois Pignons d'autre part.

L'étendue du Pays de Fontainebleau et le vallonnement de sa géographie liée aux cours d'eau et à la vallée de la Seine, offrent un caractère paysager très riche et une grande qualité de vie à seulement 75 kilomètres de la capitale française.

À cela s'ajoute la présence de larges plateaux agricoles, dont l'appropriation diverge entre le maraîchage, la culture céréalière ou encore l'élevage.

Cette diversité naturelle constitue un élément fort du patrimoine du territoire, auquel s'ajoute le caractère paysager des villages en pierre locale, témoignant de la richesse du patrimoine bâti du territoire. Il est néanmoins à noter une pollution visible sur la forêt et dans les paysages ruraux pour laquelle les élus ont déjà engagé une Charte de « Propreté, forêt et lisière ».

Des activités économiques diverses

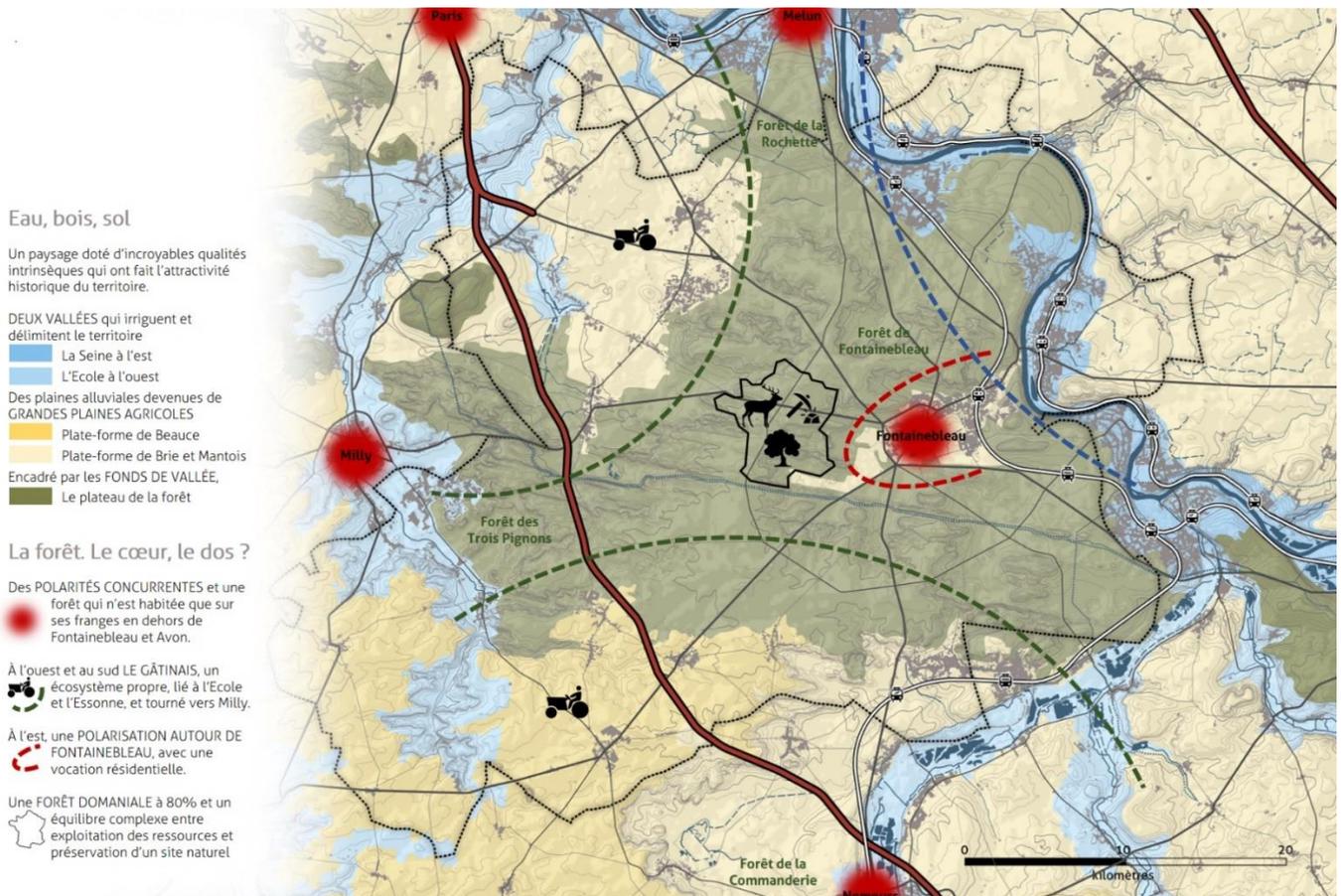
Les points forts des activités économiques sont le tourisme, et les grandes écoles présentes sur le territoire (l'INSEAD, l'École nationale supérieure des mines de Paris, le Laboratoire Gaston Bonnier...).

L'agriculture (et son développement) est aussi une activité importante du Pays de Fontainebleau présentant plusieurs pistes de développement enrichissantes.

De même, les activités sportives proposées (escalade, randonnée, équitation, VTT...) sont nombreuses. Cette orientation touristique renforce l'image qualitative du territoire et contribue également à affirmer son attractivité auprès des entreprises en recherche d'un cadre de vie agréable pour leurs salariés.

La mobilité et les transports sont identifiés comme étant les principales faiblesses du territoire partagé. L'isolement de certains villages par rapport aux villes centrales (Fontainebleau et Avon), l'accès parfois restreint aux grands axes, créent une dépendance à la voiture, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'engorgement des routes et le stationnement dans les bourgs. Le manque de liaisons à l'intérieur du territoire est un véritable handicap. Le souhait porte sur le développement des transports en commun, voire sur l'amélioration de certains (train par exemple), des pistes cyclables afin de limiter la dépendance à la voiture.

Néanmoins, si l'isolement est une contrainte, il peut également s'avérer être un atout pour préserver la qualité et le cadre de vie rural des communes. Le Pays de Fontainebleau contribue à l'amélioration des transports en commun par leur développement (lignes régulières et transport à la demande), en lien avec Île-de-France Mobilités.



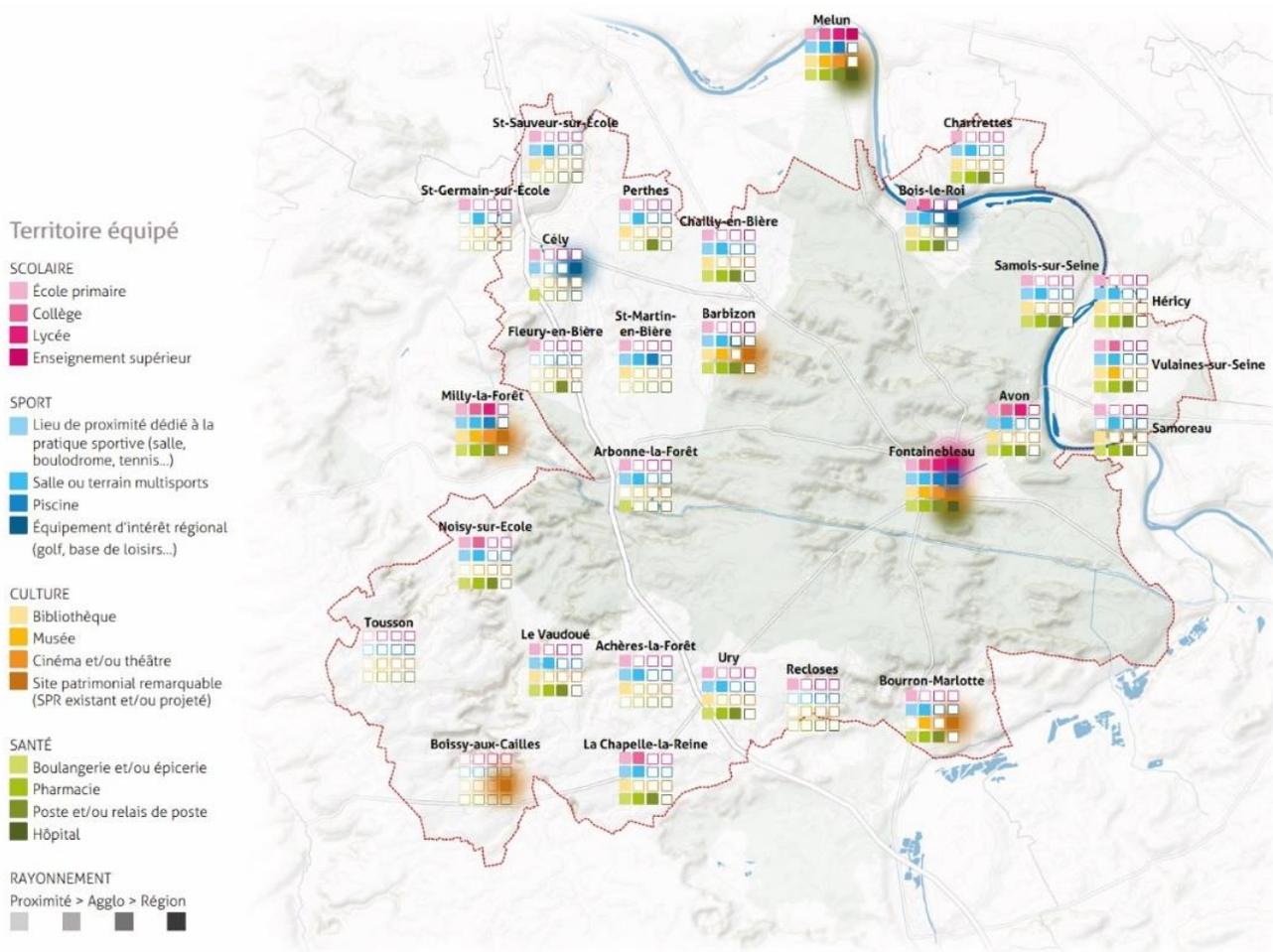
Des équipements structurants existants mais inégalement répartis sur le territoire

(Extrait du projet de territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau – décembre 2019)

Héritage de l'implantation humaine séculaire en cœur de forêt, et de sa croissance en vallée de Seine depuis le développement ferroviaire, le territoire du Pays de Fontainebleau est aujourd'hui caractérisé par une répartition déséquilibrée de la population : Fontainebleau et Avon réunissent près de 30 000 habitants, soit plus de 40% de la population de l'agglomération ; huit communes en réunissent 70%. Situé au creux de la clairière entre la Seine et la Forêt à l'est du territoire, le binôme Fontainebleau – Avon compose un cœur d'agglomération dynamique, acteur structurant du bassin d'emploi Sud Seine et Marne. Ce rôle a été conforté par la réalisation d'un télécentre d'agglomération et d'un équipement au sein des mêmes locaux, le Booster. Il doit permettre de maintenir un nombre d'emplois garant de l'équilibre entre activité et résidence sur le territoire. Bien reliées à Paris par le Transilien R, ces deux villes souffrent toutefois d'une forte congestion automobile de leurs centres-villes aux heures de pointe.

Les projets Action Cœur de Ville de Fontainebleau et Avon ont également vocation à renforcer la centralité du pôle urbain au sein du territoire grâce à un ensemble d'interventions sur les espaces publics, la voirie, l'habitat, l'activité économique, le commerce et le tourisme. La création d'un Site Patrimonial Remarquable en lien avec le dossier « Forêt UNESCO » et la zone tampon du Château de Fontainebleau sont également prises en compte dans ce dispositif.

Les communes de la Vallée de la Seine (anciennes Communautés de communes Entre-Seine-et-Forêt et Pays de Seine) bénéficient de l'accessibilité Transilien, et héritent d'un « double statut » de villes périurbaines, à la fois couronne de Fontainebleau-Avon, et de l'aire urbaine parisienne. Ces communes ont connu une croissance significative et continue de la population durant toute la seconde moitié du XXe siècle et jusqu'à aujourd'hui. Vulaines-sur-Seine détient le record de cette croissance, avec une population multipliée par plus de cinq depuis 1946. Avec Bourron-Marlotte, également desservie par le Transilien, ces communes sont identifiées comme les autres secteurs de densification privilégiée au Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), orientation dont la déclinaison est susceptible de renforcer la polarisation du territoire.



II – PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est une intercommunalité de 68 352 habitants (recensement Insee 2016), située au sud-ouest de la Seine-et-Marne. Cette dernière compte 26 communes. Cette population intercommunale couvre 4,9 % de celle de l'ensemble du département et a très légèrement diminué (- 0,5 %) entre les recensements de 2012 et 2016. A contrario, celle du département a augmenté de + 3,2 %.

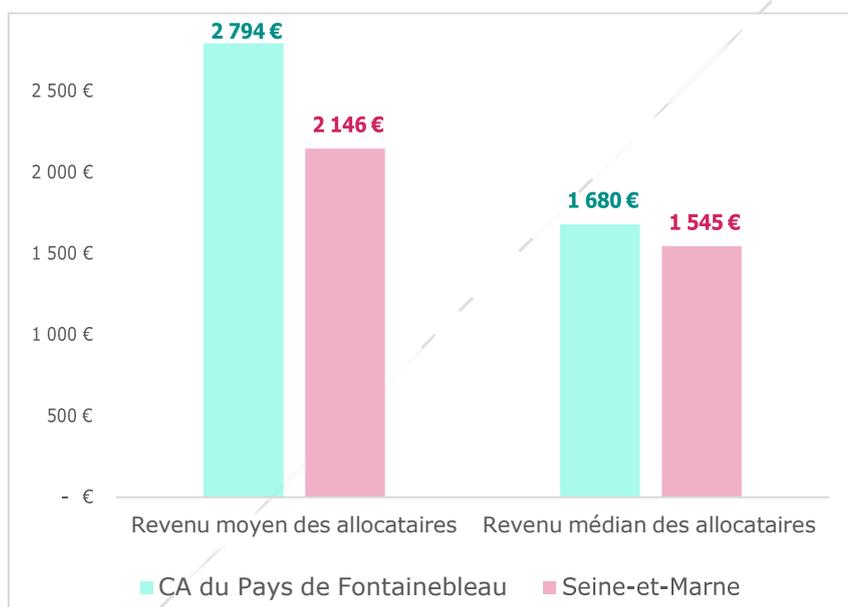
① Démographie - Insee	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Population en 2016	68 352	1 397 665
Evolution de la population entre 2012 et 2016	-0,5 %	3,2 %
Structure d'âge		
Moins de 18 ans	20,9 %	25,5 %
De 18 à 24 ans	7,3 %	8,3 %
De 25 à 39 ans	15,9 %	19,8 %
De 40 à 64 ans	35,1 %	32,8 %
65 ans et plus	20,8 %	13,6 %
Structure familiale (en %)		
Part de familles monoparentales	11,8 %	13,7 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	39,8 %	45,6 %
Part de couples sans enfant	46,0 %	37,8 %
Part de personnes seules	2,4 %	2,8 %
② Socio-économique	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Données Insee		
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	38 905 €	28 451 €
Données Caf		
Revenu moyen des allocataires	2 794 €	2 146 €
Revenu médian des allocataires	1 680 €	1 545 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-39,9 %	-28,0 %
Part d'allocataires à bas revenus	24,5 %	27,1 %
Part d'allocataires au RSA	10,2 %	11,2 %
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	27,3 %	30,4 %
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	78,3 %	75,8 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	85,8 %	81,9 %
③ Public allocataire de la Caf	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Nombre d'allocataires en 2019	10 519	265 798
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019	14,5 %	19,5 %
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf	28 207	741 836
Taux de couverture allocataires	41,3 %	53,1 %
Part des allocataires avec enfant à charge	59,8 %	62,7 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2014 et BCE2018, recensement de la population 01/01/2012 et 01/01/2016.

Au niveau des structures d'âge, les données de l'Insee permettent de constater que la population est plutôt vieillissante à l'échelon intercommunal. En effet, les moins de 18 ans (20,9 %), les 18-24 ans (7,3 %) et les 25-39 ans (15,9 %) sont tous sous-représentés par rapport à l'échelon départemental. A contrario, les 40-64 ans (35,1 %) et surtout les séniors de plus de 65 ans (20,8 %) sont surreprésentés. Il semblerait donc que les jeunes aient tendance à quitter ce territoire, alors que les plus de 40 ans, résidant sur la communauté d'agglomération, restent ou viennent s'y installer. L'étude de la structure familiale de la population du Pays de Fontainebleau montre une plus faible proportion de familles : couples avec enfants (- 5,2 points d'écart avec le département) et familles monoparentales (- 2,0 points). Inversement, les couples sans enfant sont nettement surreprésentés avec + 8,2 points d'écart comparativement à l'ensemble de la Seine-et-Marne.

Sur l'ensemble de la population de la communauté d'agglomération, le revenu fiscal de référence moyen par foyer, est supérieur de plus de 10 000 € (+10 455 € par rapport à l'échelon départemental). Ce constat est corroboré par les données relatives aux allocataires (cf. figure 1) puisque ceux du territoire intercommunal ont en moyenne des revenus nettement supérieurs (+ 648 €) à ceux de l'ensemble des allocataires du département (2 794 € par rapport à 2 146 €).

Figure 1. Revenus moyen et médian des allocataires sur les deux échelles territoriales



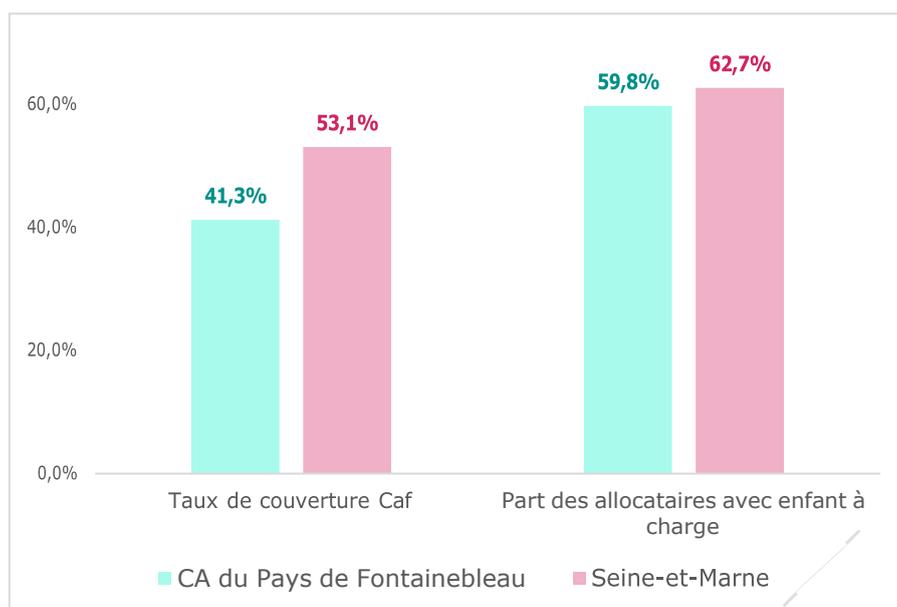
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019.

Cet écart est cependant moindre lors de l'étude comparative des revenus médians² des deux niveaux territoriaux qui font apparaître un écart de 135 €. Ce constat renvoie ainsi davantage à la typologie des allocataires de la CA qu'à ceux du département. En effet, l'écart entre le revenu moyen et le revenu médian des allocataires du Pays de Fontainebleau s'élève à - 39,9 %. Ceci montre ainsi une plus grande hétérogénéité de la population allocataire sur ce territoire. Les allocataires de 40 ans et plus, encore actifs, accentuent cet écart, au regard de leur revenus.

Par ailleurs, à l'instar du constat relatif aux données de l'Insee, l'intercommunalité affiche une plus faible croissance du nombre d'allocataires sur la période 2015-2019, comparativement au département (+ 14,5 % contre + 19,5 %) ainsi qu'un taux de couverture allocataire nettement inférieur, de près de - 12 points d'écart - (cf. figure 2). La part des familles allocataires est également moindre rapportée à celle de l'ensemble de la Seine-et-Marne (59,8 % contre 62,7 %).

² Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50 % des personnes gagnent plus et 50 % des personnes gagnent moins.

Figure 2. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge sur la CA et dans l'ensemble du département

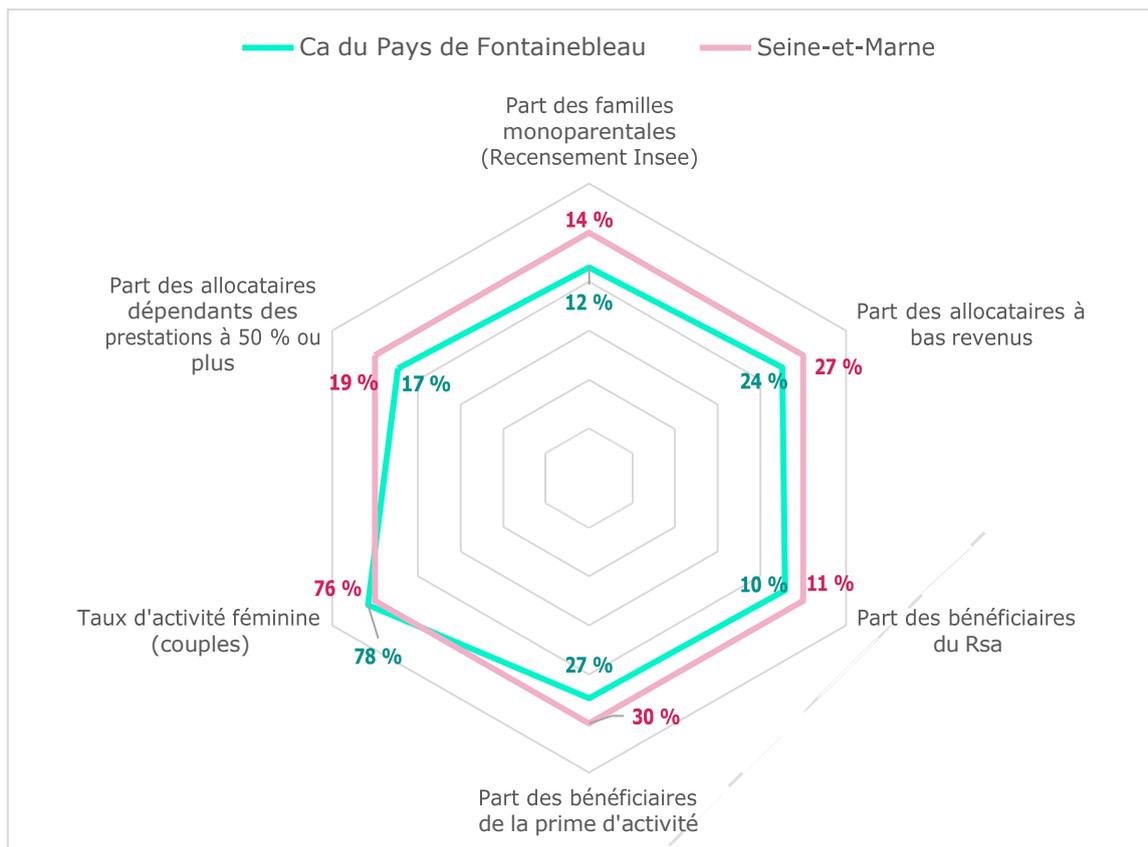


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Par ailleurs, les allocataires à bas revenus³, et ceux bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) ou de la prime d'activité, sont tous sous-représentés par rapport à l'échelon départemental (respectivement 24,5 %, 10,2 % et 27,3 % contre 27,1 %, 11,2 % et 30,4 %). Ces données renforcent le constat de moindre fragilité économique des allocataires de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau comparativement à l'ensemble du département - (cf. figure 3).

³ Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1096 € par unité de consommation au 31 décembre 2019

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Sources : Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2018, recensement de la population au 01/01/2016.

Par ailleurs, les femmes allocataires en couple sont davantage en activité⁴⁴, au sein de la communauté d’agglomération (78,3 % contre 75,8 %). De plus, le taux d’activité des mères monoparentales est également supérieur à celui de l’échelon départemental avec un écart de près de quatre points. Les données étudiées montrent que l’intercommunalité se démarque de la Seine-et-Marne. En effet, les revenus moyen et médian des allocataires ainsi que le taux d’activité féminine situent le public allocataire de ce territoire dans une situation socio-économique plus favorable.

III- LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION

Les statuts de la Communauté d’agglomération du Pays de Fontainebleau sont adoptés par arrêté préfectoral 2017/DRCL/BLI/99 du 5 décembre 2017, à compter du 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne les sujets portés la CTG, la Communauté d’Agglomération du Pays de Fontainebleau est compétente en matière de petite enfance – enfance – jeunesse, logement et gens du voyage suivant les précisions ci-après :

En matière de petite enfance – enfance - jeunesse

Par délibération n°2017-216 du 29 juin 2017, le Pays de Fontainebleau a défini l’intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale », en intégrant la création et la gestion de Relais d’Assistants Maternels pour toutes les communes membres. Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier

⁴ L’activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d’emploi.

2018, **l'activité Ram** mise en œuvre par le service petite enfance-enfance-jeunesse du Pays de Fontainebleau en faveur des publics de 0 à 3 ans et des professionnels de la petite enfance **s'exerce sur l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau, soit 26 communes.**

Les activités enfance et jeunesse sont définies comme suit :

- La création et l'animation d'un accueil intercommunal, la coordination et mise en œuvre du projet éducatif local pour les jeunes depuis l'entrée en 6^e au collège jusqu'à leur majorité pour les communes de Bois-le-Roi et Chartrettes
- L'organisation de séjours conventionnés pour les communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole
- La gestion des accueils de loisirs sans hébergement pour les communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole

Par conséquent, **les actions enfance** mises en place par le service pour les publics de 3 à 11 ans **s'exercent sur un périmètre limité aux 9 communes** issues de l'ancienne intercommunalité du Pays de Bière.

Les activités jeunesse organisées par le service en direction des jeunes de 11 à 17 ans **s'exercent sur un périmètre limité aux 11 communes issues des anciennes intercommunalités du Pays de Bière et du Pays de Seine.**

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- création et la réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code,

En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

En matière de politique de la ville :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

En matière d'accueil des gens du voyage :

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Pour rappel, les communes disposent de la clause de compétence générale (L'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales et confirmée par la loi NOTRé du 7 août 2015) qui leur permet d'exercer toutes compétences dans le respect du principe du subsidiarité par les compétences portées par l'agglomération.

IV – LE PROJET DE TERRITOIRE

Document stratégique, le projet de territoire a été construit en concertation et grâce à la participation, au soutien des élus des 26 communes, des habitants, des acteurs locaux, des partenaires, des agents des communes et de l'intercommunalité. Ce document a été approuvé à l'unanimité lors du conseil communautaire du 5 décembre 2019 (délibération 2019-155).

Les concertations ainsi que les documents cadres existants (notamment schéma directeur de la Région Ile-de-France, schéma de cohérence territoriale du Pays de Fontainebleau, charte du parc naturel régional du gâtinais français, label « forêt d'exception », charte de la Réserve de Biosphère, ...), ont permis d'asseoir un état des lieux et les enjeux du territoire, les forces et les faiblesses de la communauté ont été identifiées, les contributions, réflexions, propositions, ont été capitalées.

Trois ambitions et 9 orientations ont été définies par les élus, un programme d'actions concrètes a été bâti avec une vision partagée, suivant 7 thématiques qui intègrent soit une dimension prospective soit une dimension opérationnelle : gouvernance locale et citoyenneté, environnement / cadre de vie, économie, mobilité, urbanisme et habitat, équipements et services, communication / innovation.

Le Pays de Fontainebleau porte 3 ambitions et 9 orientations pour la période 2019-2030 :

- Ambition 1 : « Faire territoire à 26 »
 - ➔ 3 orientations :
 - Fédérer et mobiliser les 26 communes et leurs habitants dans la co-construction de projets communautaires ;
 - Amplifier le maillage territorial des 26 communes à travers une offre accrue en mobilité et services du quotidien pour les habitants ;
 - Faire connaître la communauté d'agglomération et son rôle auprès des 26 communes et des habitants.

- Ambition 2 : « Protéger et valoriser les patrimoines bâtis, naturels et paysagers »
 - ➔ 3 orientations :
 - Préserver les richesses patrimoniales existantes, anticiper leurs évolutions, et protéger les habitants des risques qu'elles induisent ;
 - Faire des patrimoines des vecteurs de liens sociaux et d'expression de la citoyenneté ;
 - Engager le territoire dans la construction du patrimoine de demain en respectant celui d'aujourd'hui ;

- Ambition 3 : « Soutenir les économies locales et celles à forte valeur ajoutée »
 - ➔ 3 orientations :
 - Enraciner durablement et équitablement l'économie dans le territoire en respectant les équilibres résidentiels et naturels ;
 - Soutenir les filières économiques locales ;
 - Développer et favoriser le « slow-tourisme » à destination de tous les résidents du territoire, passagers ou habitants.

Certaines actions sont transversales à plusieurs orientations des 3 « Ambitions » : elles sont regroupées dans un axe « transversal ».

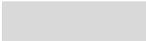
La temporalité des actions à mener, classée suivant l'ordre de priorité fixé par les élus lors du comité de pilotage-bureau du 28 août 2019, fait ressortir 20 actions à lancer à court-terme (entre 2020 et 2023), 6 actions à lancer à moyen-terme (entre 2023 et 2025), et 1 à lancer à long-terme (après 2025).

Pour rappel, le projet de territoire se veut d'être un document opérationnel qui concoure à la réalisation des ambitions précitées. Il fixe un cap entre les 26 communes du territoire constituant le périmètre, précise les actions conduites par l'intercommunalité. Le Pays de Fontainebleau propose une feuille de route pour la période 2019-2030 qui s'organise autour de 31 actions structurantes.

Programme d'actions du projet de territoire intercommunal, par échéance de lancement et thématique :

Échéance lancement	Classement action par priorité	Actions / sous-actions	Thématiques
En-cours	1	POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À L'ENSEMBLE DES 26 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION	Innovation
	5	POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN OU À LA DEMANDE SUR LES 26 COMMUNES	Mobilité
	13	CRÉER DES RENCONTRES DES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	Équipements et services
	14	ÉLABORER LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL	Urbanisme et habitat
Court-terme (2020-2023)	9	ASSURER LA VISIBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À TRAVERS UNE SIGNALÉTIQUE HARMONISÉE À L'ENTRÉE DES 26 COMMUNES ET SUR LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNALS	Communication
	11	CONSACRER DES SURFACES D'AFFICHAGE INTERCOMMUNAL DANS CHACUNE DES 26 COMMUNES, ET INSERTION DANS LES JOURNAUX COMMUNALS, ET SUR LES SITES INTERNET	
	22	RACONTER L'HISTOIRE ET LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	
	12	ÉLABORER LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE > Sous-action : développement d'un lieu phare pour les artisans du patrimoine et les artisans d'art	Économie
	15	ÉLABORER LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE > Sous-action : soutien aux hébergements à destination des touristes itinérants	
	27	DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISER LES HABITANTS AU BIEN-MANGER ET MANGER LOCAL (état des lieux amorcé en 2019)	
	7	METTRE EN OEUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (étude 2018-2019 pour élaboration du PCAET)	Environnement
	10	CONFORTER LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU LABEL "FORÊT D'EXCEPTION" : . Assurer l'engagement de l'intercommunalité en faveur d'une forêt propre . Agir pour la création d'une maison des pratiques sportives et loisirs de pleine nature en forêt, en lien avec le projet « Maison de la forêt » de l'ONF	
	17	SUIVRE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE	
	2	ÉLABORER UN PLAN SANTÉ ET LUTTER COLLECTIVEMENT CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE DU TERRITOIRE	
	16	CRÉER UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE	Équipements et services
	23	ELABORER UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT SPORTIF ET TOURISTIQUE DU PORT DE VALVINS	Gouvernance locale et citoyenneté
	3	METTRE EN PLACE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	
	4	RÉALISER UN PACTE DE FONCTIONNEMENT COMMUNES-COMMUNAUTE	

	6	ACCOMPAGNER LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS MUNICIPAUX AUX COMPÉTENCES PROPOSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	
	20	OFFRIR UN "GUICHET JURIDIQUE" ACCESSIBLE À TOUTES LES COMMUNES	
	24	OFFRIR UN "GUICHET GÉOMATIQUE" ACCESSIBLE À TOUTES LES COMMUNES	
	8	GESTION DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE FONTAINEBLEAU-AVON, BARBIZON ET BOURRON-MARLOTTE	Urbanisme et habitat
	19	ÉLABORER LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, avec réflexion pour identifier un site pilote pour l'urbanisme transitoire ou innovant	
	21	ÉLABORER LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT AVEC VOLET FONCIER	
	25	DÉCLINER LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS D'ÎLE-DE-FRANCE EN PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS	Mobilité
Moyen-terme (2023-2025)	31	AMPLIFIER LE SOUTIEN AUX CONVERSIONS D'EXPLOITANTS AGRICOLES À L'AGRICULTURE RAISONNÉE OU BIOLOGIQUE	Économie
	29	ÉLABORER UN PLAN PAYSAGE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE (en accompagnement à la démarche UNESCO)	Environnement
	18	CONSTRUIRE LA POLITIQUE CYCLABLE INTERCOMMUNALE A PARTIR DE L'ELABORATION D'UN SCHEMA CYCLABLE > Sous-actions : étudier la faisabilité d'aménagement de nouveaux itinéraires cyclables (ancienne voie de chemin de fer de Bourron-Marlotte à Malesherbes notamment) . Viser l'obtention d'un label valorisant la pratique cyclable dans la collectivité	Mobilité
	26	ÉLABORER UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	
	30	LANCER UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL "HABITER MIEUX" EN COMPLEMENT DE L'ACTION DU PNRGf Etude pré-opérationnelle sur la définition d'un dispositif comportant un repérage de l'insalubrité, du type de vacances, des besoins d'adaptation au vieillissement et au handicap, ainsi qu'un volet énergétique fin. Mise en œuvre du dispositif par un "suivi-animation "	Urbanisme et habitat
Long terme (Post 2025)	28	AMORCER UNE DEMARCHE GLOBALE D'IDENTITE TERRITORIALE DU "PAYS DE FONTAINEBLEAU"	Communication

-  Actions de l'Ambition 1 : "Faire territoire à 26"
-  Actions de l'Ambition 2 : "Protéger et valoriser les patrimoines bâtis, naturels et paysagers"
-  Actions de l'Ambition 3 : "Soutenir les économies locales et celles à forte valeur ajoutée"
-  Actions Transversales au 3 Ambitions

V – ENJEUX ET PERSPECTIVES

Il incombe à chacun des partenaires, dans le respect de ces compétences, la mise en œuvre totale ou partielle des axes présentés dans ce document.

Accentuer la collaboration intercommunale

- Assurer le suivi et l'évaluation de la CTG sur le territoire du Pays de Fontainebleau en créant des instances de concertation et de pilotage ;
- Accompagner les postes de coordinateurs petite enfance – enfance – jeunesse dans une démarche de partage d'informations et de mise en œuvre d'actions communes ;
- Donner auprès des agents des villes et de l'intercommunalité une meilleure connaissance des politiques d'aide portées par la CAF.

Proposer des services adaptés aux besoins des habitants

- Diagnostiquer les besoins de services en concertation avec les partenaires locaux
- Créer des groupes de travail afin d'envisager des solutions mutualisées, voire des solutions itinérantes.
- Agir en faveur de l'inclusion numérique

PETITE ENFANCE

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la Caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2016	634	18 418
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2012 et 2016	-9,4 %	-6,5 %
Nombre de 0-2 ans révolus en 2016	1 821	55 854
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2012 et 2016	-14,6 %	-2,5 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	6,5	6,6
② Socio-économique - Caf	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	76,2 %	70,3 %

Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	55,8 %	47,8 %
③ Public allocataire de la Caf	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 an révolu	26,0 %	28,4 %
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	11,6 %	16,7 %
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	22,2 %	26,0 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2019	1 785	51 943
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2019	1,0 %	-3,8 %
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2019)	280	6 710
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2019	-10,3 %	-13,1 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2014 et BCE2018, recensement de la population 01/01/2012 et 01/01/2016.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNÉES

En 2016, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a enregistré 634 naissances domiciliées⁵, soit une évolution de - 9,4 % depuis 2012. Cette baisse est plus importante qu'au niveau départemental (- 6,5 %) sur la même période. Cette décroissance du nombre de naissances sur le territoire intercommunal s'accompagne d'une forte baisse du nombre d'enfants de 0 à 2 ans (- 14,6 %), enregistrée sur cette même période ; alors que ce nombre diminue plus légèrement à l'échelon de la Seine-et-Marne (- 2,5 %).

La CA compte parmi les familles allocataires, 1 785 enfants de 0 à 2 ans révolus en 2019, soit une légère augmentation (+ 1,0 %) depuis 2015, alors que le nombre d'enfants de moins de 3 ans des familles allocataires diminue de -3,8 % au niveau départemental.

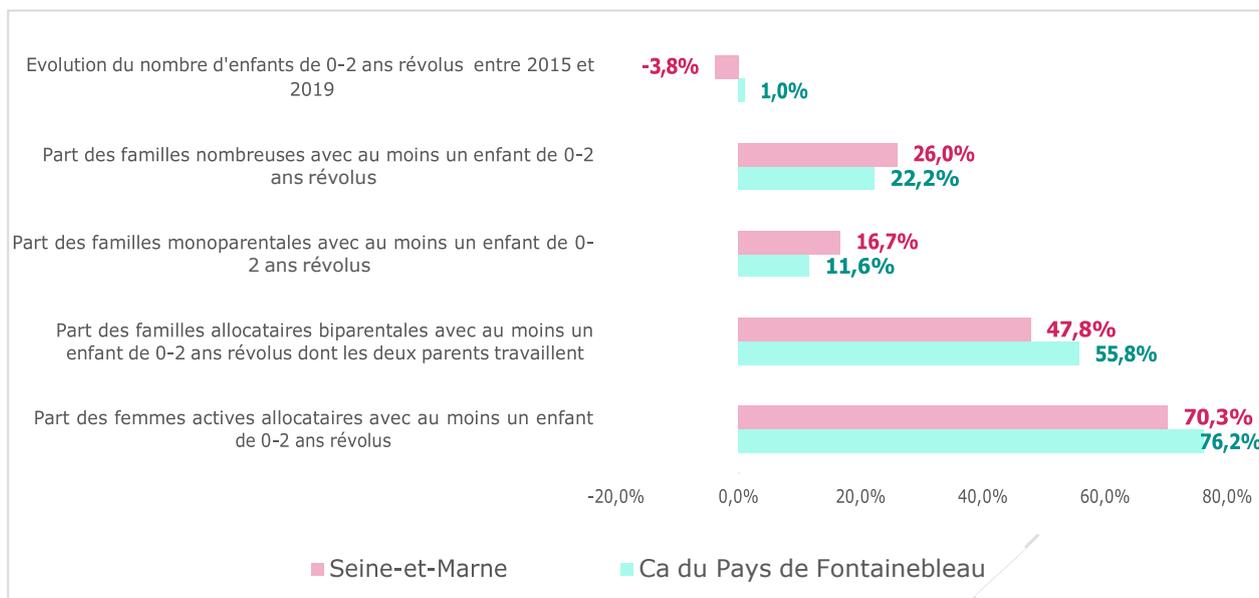
Par ailleurs, en référence aux données de cadrage, la part des femmes actives allocataires, avec au moins un enfant en bas âge, est surreprésentée par rapport au territoire de la Seine-et-Marne, avec un écart de près de 6 points. Cette différence apparaît encore plus significative concernant les familles avec un enfant de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent, soit + 7,9 points.

La part des allocataires, parents de jeunes enfants de ce territoire est cependant moins importante comparativement à l'échelon départemental (26,0 % contre 28,4 %).

Cet écart est supérieur à - 5 points concernant les familles monoparentales (11,6 % contre 16,7 %) et de - 3,8 points pour les familles nombreuses (22,2 % contre 26,0 %) - (cf. figure 4). Ce constat peut renforcer l'idée d'une moindre fragilité de ces familles allocataires sur l'intercommunalité, telle qu'identifiée au travers de l'étude des données de cadrage.

⁵ Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de la CA rapportées à celles du département



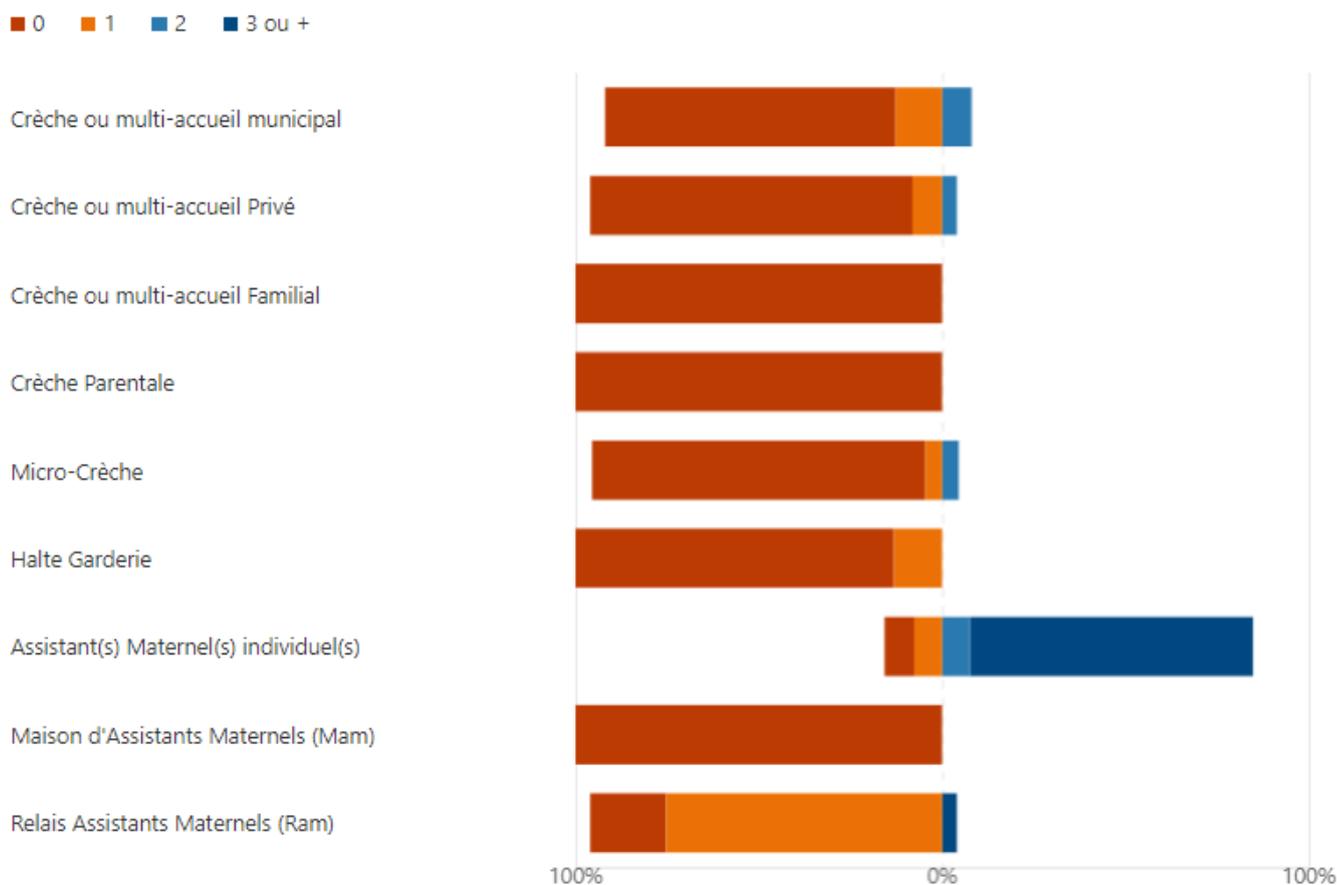
Source : Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, décembre 2019

Sur la CA, en 2018, le taux de couverture, au titre de l’accueil du jeune enfant, s’élève à 66,8 % contre 52,9 % au niveau de la Seine-et-Marne. L’identification du nombre de places d’accueil collectif des enfants de moins de 3 ans (annexe 1), montre qu’il existe une place d’accueil pour 6,5 enfants de moins de 3 ans sur l’intercommunalité, soit un taux d’accueil quasi-identique à celui du département (une pour 6,6).

En parallèle, au titre de l’accueil individuel du jeune enfant, on observe une baisse du nombre de places chez les assistantes maternelles entre 2015 et 2019, sur les 2 échelons territoriaux, même si celle-ci apparaît un peu moindre sur le Pays de Fontainebleau (-13,1 % pour la Seine-et- Marne, - 10,3 % pour la communauté d’agglomération).

III- LES REPONSES EXISTANTES

Question posée aux communes : les habitants de votre commune bénéficient-ils de services dédiés à la Petite Enfance ? Si oui, précisez le nombre.



Fontainebleau

Gestion ville : Multi-accueil de 39 pl, Crèche collective de 60 pl (dont 20 réservées par CH)

Gestion privée : 2 micro-crèches privées PAJE de 10 pl (gestion stés privées), 1 Multi-accueil Babilou de 20 pl, 1 Multi-accueil Les petites Canailles de 20 pl, LAEP l'Olivier en gestion associative (locaux communaux)

Avon

Gestion ville : multi-accueil collectif et familial « la maison des poupons » de 29 pl (20 en collectif et 9 en familial), multi-accueil collectif et familial « à saute-mouton » de 29 pl (20 en collectif). Ces 2 multi-accueils sont en gestion privée (People and baby) pour le compte de la ville (via un marché).

Gestion privée : 1 Multi-accueil Babilou de 20 pl, LAEP « Bébé des terrasses » en gestion associative (locaux communaux)

Bois-le Roi

Gestion ville : halte-garderie « BB accueil » de 16 pl, LAEP ouvert en 2019

Gestion associative : crèche-associative « Dessine-moi un mouton » de 30 pl (locaux communaux)

Samois-sur-Seine

Gestion ville : multi accueil de 18 pl

Chartrettes

Gestion ville : halte-garderie « les p'tilous » de 12 pl

Héricy

Gestion associative : LAEP « Petits et grands d'Héricy" (locaux communaux)

Vulaines-sur-Seine

Gestion ville : LAEP « La bulle du jeudi » ouvert en 2018

Bourron-Marlotte

Gestion associative : micro-crèche PAJE de 10 pl ouverture prévue en 2020 (locaux communaux)

La Chapelle la Reine

Gestion ville : multi-accueil collectif « les lutins de la reine » de 27 pl

Gestion associative : LAEP « Développe moi durable » (locaux communaux)

Noisy-sur-Ecole

Gestion associative : LAEP « Trait d'union » (locaux communaux)

Territoire de la CAPF

Ram avec 4,70 ETP (5 implantations réparties sur le territoire)

Activités bébés nageurs (Piscine de la faisanderie)

Dispositif Café-poussette (Maison des solidarités, Département 77)

Question posée aux communes : Avez-vous d'autres activités et/ou actions dédiées aux enfants âgés de 0 à 3 ans sur votre commune ? (Exemple : ateliers, activités et/ou événements, qu'ils soient associatifs, privés ou communaux)

Achères-la-Forêt	
Arbonne-la-Forêt	
	LAEP Activités bébé gym pendant les vacances scolaires Opération <i>Des histoires dans le biberon</i> à la médiathèque (1 fois par mois) A la naissance, la ville offre un livre + une carte de médiathèque Plantation d'1 arbre pour 10 naissances La ville organise avec ses partenaires des rendez-vous petite enfance thématiques tous les 2 mois La ville organise avec ses partenaires un festival petite enfance 1 fois par an
Avon	Projet de crèche 30 places dans la nouvelle ZAC
Barbizon	Aucune
	Création d'un multi-accueil de 30 berceaux+ 10 places Halte-garderie participation aux manifestations du service vie de l'enfant pour les administrés (Noël, printemps, ...)
Bois le roi	
Boissy-aux-Cailles	
Bourron-Marlotte	Liste Baby Sister : Rencontre une fois par an parents / Baby Sister
Cély-en-Bière	
Chailly-en-Bière	
	Dans le cadre de la halte-garderie, des ateliers musicaux et/ou contes sont proposés aux enfants inscrits. Une ludothèque éphémère (associative) propose pendant certaines périodes de vacances scolaires des jeux pour les tout-petits.
Chartrettes	
Fleury-en-Bière	
	Animations proposées par de nombreuses associations Activité à la médiathèque de Fontainebleau, espace pour les tout-petits dédiés LAEP accueilli au sein de la maison de l'enfance
Fontainebleau	Accueil des nouveaux bébés bellifontains
Héricy	LAEP

La Chapelle-la-Reine	
Le Vaudoué	
	Bébés lecteurs (enfants de moins de 4 ans) Bébé signe (0-3 ans)
Noisy-sur-Ecole	Atelier chant parents enfants 2-6 ans
Perthes-en-Gâtinais	
Recloses	
Saint Germain sur Ecole	
Saint Sauveur-sur-École	
Saint-Martin-en-Bière	
Samois-sur-Seine	
Samoreau	Ateliers via l'association Samoréenne poussettes et compagnies
Tousson	
Ury	Bébés Lecteurs
Vulaines-sur-Seine	LAEP

IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES

Il incombe à chacun des partenaires, dans le respect de ses compétences, la mise en œuvre totale ou partielle des axes présentés dans ce document.

Adapter les services aux besoins des familles de jeunes enfants

- Créer un groupe de travail pour analyser les besoins spécifiques des familles de l'ensemble du territoire et apporter des réponses adaptées
- Accentuer le travail partenarial entre la PMI, la Caf, les LAEP, les Ram, les EAJE et autres acteurs de la petite enfance
- Accompagner l'étude d'une offre d'accueil du jeune enfant en faveur du secteur rural du territoire

Soutenir les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant

- Favoriser la participation des assistants maternels/gardes à domicile aux activités du Ram
- Valoriser le métier d'assistant maternel et de garde à domicile
- Inciter au développement de l'offre d'horaires atypiques
- Informer les porteurs de projets MAM des démarches à entreprendre

Développer le soutien à la parentalité

- Proposer des temps d'information spécifiques et des conférences en direction des parents
- Soutenir le développement des LAEP sur le territoire
- Impliquer les parents dans des actions du Ram

Sensibiliser et accompagner les situations de handicap chez le jeune enfant

- Mettre en place des actions de communication auprès des familles avec enfant porteur de handicap (sur les dispositifs, les prises en charge et aides, les structures existantes...)
- Développer l'information au public sur les aides aux aidants
- Sensibiliser les acteurs de la petite enfance au repérage précoce du handicap (agents des EAJE, des Ram, des LAEP, assistants maternels, gardes à domicile...)

ENFANCE – JEUNESSE

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales. Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	2 165	60 513
Evolution des 3-5 ans sur 2012-2016	-3,9 %	2,5 %
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	10 330	240 157
Evolution des 6-17 ans sur 2012-2016	-3,8 %	4,4 %
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	4 974	116 444
Evolution des 18-24 ans sur 2012-2016	-5,8 %	-2,5 %
② Public allocataire de la Caf	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	9 856	266 922
Nombre des 3-5 ans révolus	1 842	52 298
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	17,0 %	20,0 %
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	18,7 %	25,3 %
Nombre des 6-11 ans révolus	4 115	114 327
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	21,4 %	23,7 %
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	15,9 %	21,8 %
Nombre des 12-15 ans révolus	2 723	70 753
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	26,3 %	27,5 %
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	17,7 %	23,3 %
Nombre des 16-17 ans révolus	1 176	29 544
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	32,4 %	31,7 %
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	21,1 %	26,8 %
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	262	9 214

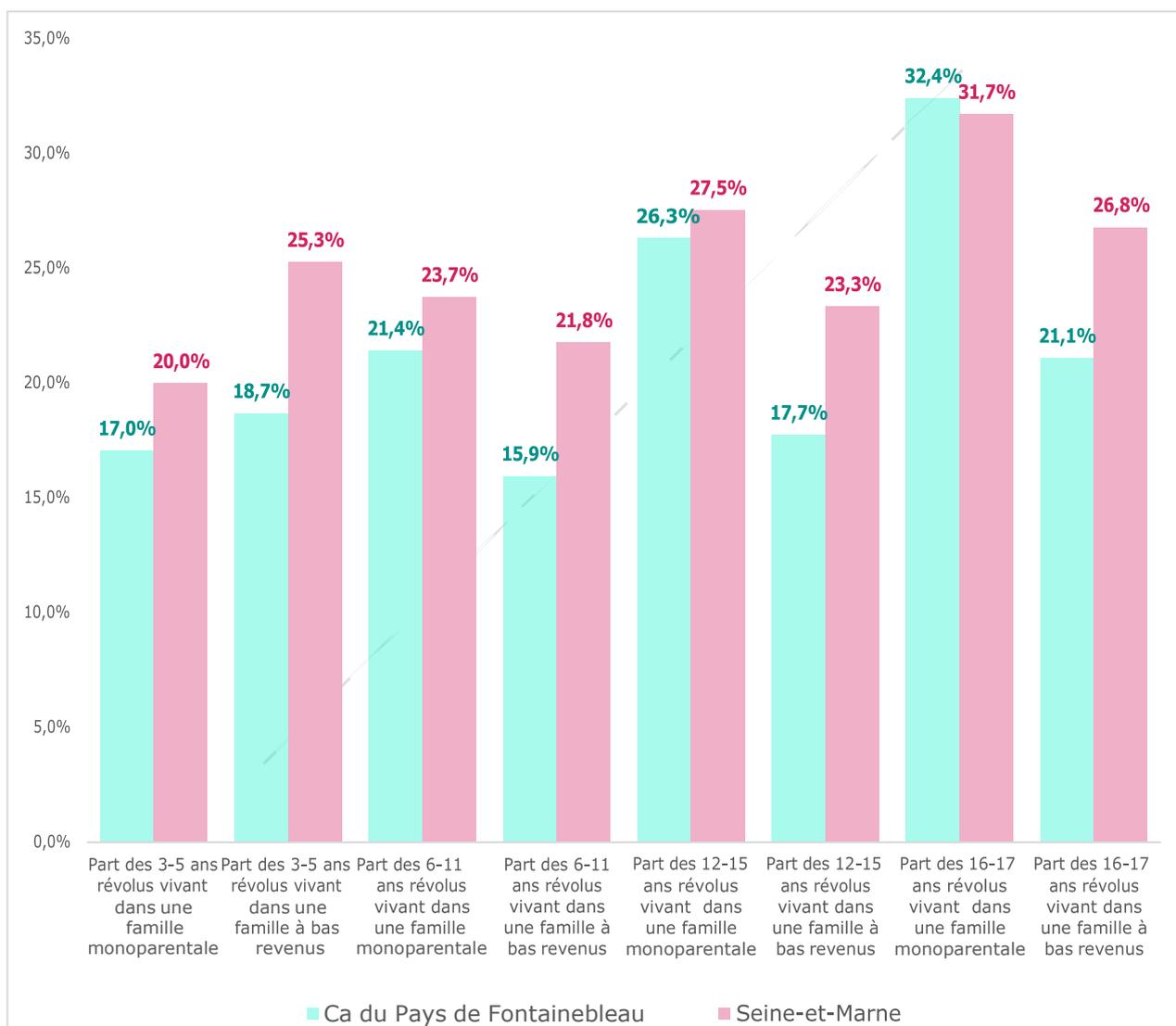
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2014 et BCE2018, recensement de la population 01/01/2012 et 01/01/2016.

II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

Si, entre 2012 et 2016 (données Insee), la Seine-et-Marne enregistre une hausse de + 2,5 et + 4,4 % du nombre d'enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 17 ans, ces deux tranches d'âge subissent des trajectoires infléchies au sein de l'intercommunalité avec une baisse respective de - 3,9 % et - 3,8. De même, concernant les jeunes de 18 à 24 ans, leur nombre baisse deux fois plus sur la CA (- 5,8 %) que sur l'ensemble du département (- 2,5 %).

Par ailleurs, en 2019, l'étude des familles allocataires montre qu'une moindre part d'enfants vit dans une famille monoparentale sur l'intercommunalité rapporté à l'échelon départemental. De plus, moins d'enfants vivent dans des familles vulnérables, au regard notamment d'une moindre part de familles à bas revenus. En effet, l'écart entre les deux niveaux territoriaux étudiés est encore plus important - (cf. figure 5).

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge.



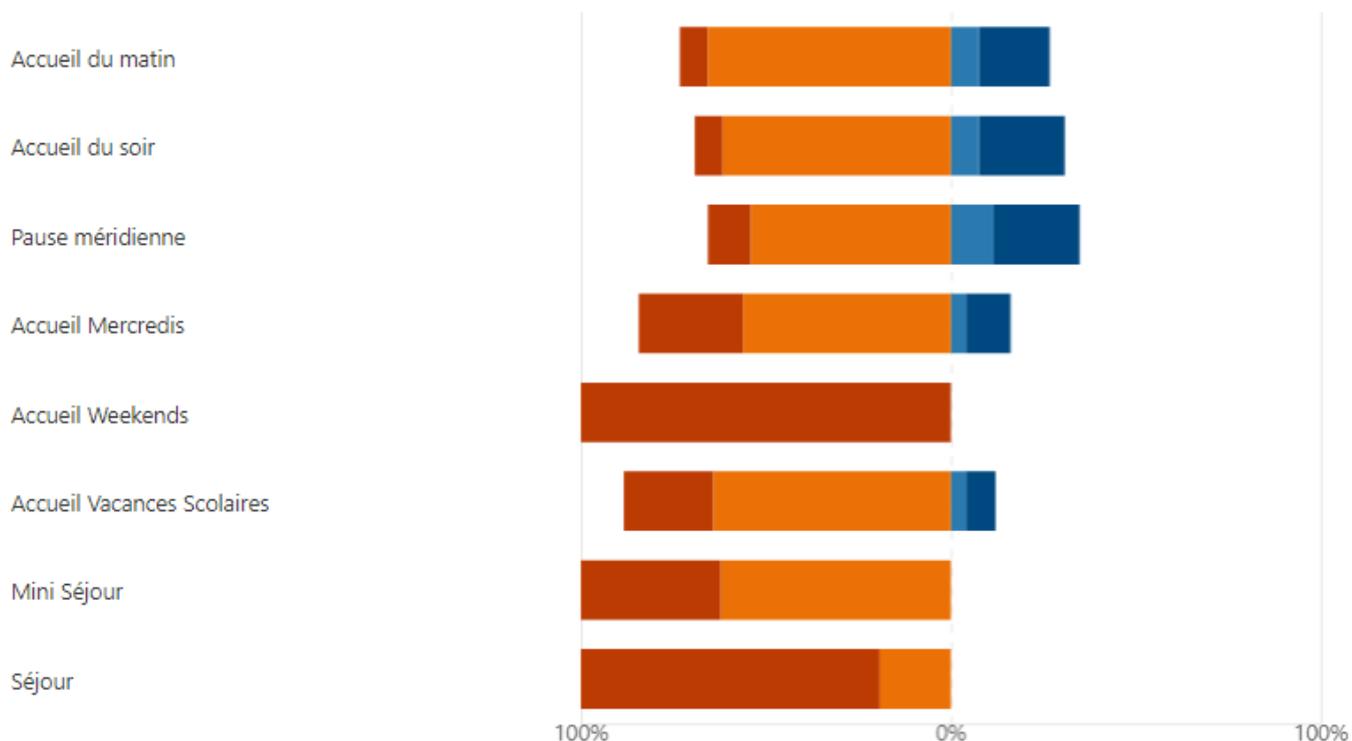
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Les conclusions des données de cadrage relatives aux familles monoparentales, aux allocataires à bas revenus et à leur fragilité socioéconomique sont ainsi confortées, ces familles étant moins représentées dans l'intercommunalité par rapport au département.

III- LES RÉPONSES EXISTANTES

Question posée aux communes : Les habitants de votre commune bénéficient-ils de services dédiés à l'Enfance ? Si oui, précisez le nombre.

■ 0 ■ 1 ■ 2 ■ 3 ou +



ALSH péri et extra majoritairement en gestion communale sauf pour les 9 communes de l'ex. CC Pays de bière en gestion intercommunale

Question posée aux communes : Avez-vous d'autres activités et/ou actions dédiées aux enfants âgés de 3 à 11 ans sur votre commune ? (Exemple : ateliers, activités et/ou événements, qu'ils soient associatifs, privés ou communaux)

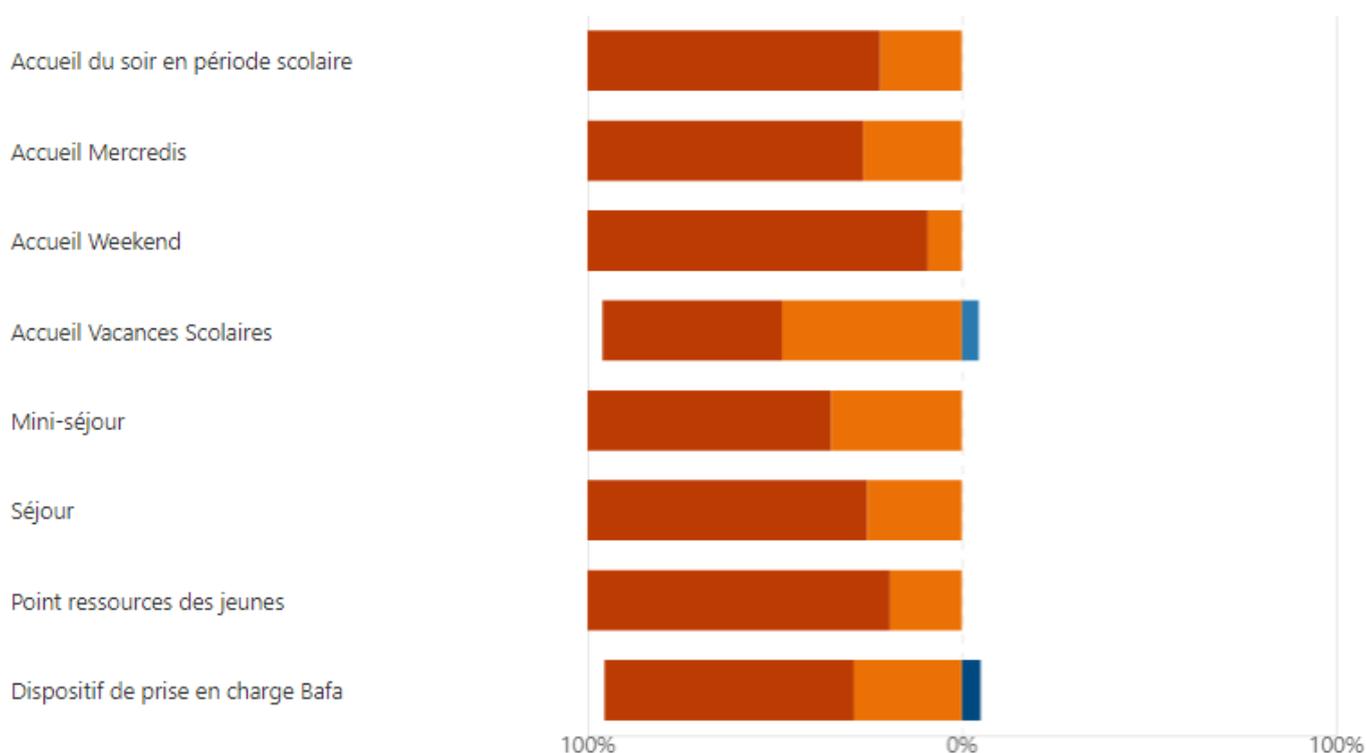
Achères-la-Forêt	
Arbonne-la-Forêt	
Avon	Activités associatives diverses Stages sportifs proposés par la ville PEDT / plan mercredi Etudes surveillées dans les 4 écoles élémentaires (service périscolaire municipal) + 2 associations assurent un accompagnement scolaire Programmation culturelle pour les scolaires + accès médiathèque (micro-folies)
Barbizon	Activités associatives : - sportives : judo, tennis ; - culturelles : théâtre, ateliers dessin/peinture.
Bois le roi	Lien et projet avec l'ânerie bacotte ; projet chronos et semaine bleue (CCAS) ; plan mercredi avec associations ; manifestations de la commune ; projet lecture

	et prêts de livres bibliothèque/ALSH ; coup de pouce lecture ; soutien scolaire ; collectes à destination de l'épicerie solidaire de Vulaines-sur-Seine ; études dirigées ;
Boissy-aux-Cailles	
Bourron-Marlotte	En complément de la garderie du soir, il est proposé des études dirigées Activités organisées par l'association des "Petits Cartables" Bibliothèque à l'école
Cély-en-Bière	
Chailly-en-Bière	Ateliers Médiathèque/associations sportives/CMJ
	Une programmation culturelle adaptée est proposée aux enfants au sein de l'Espace Culturel (spectacles). Plusieurs spectacles sont organisés par le centre de loisirs avec les enfants. Un carnaval est organisé au printemps par une association en collaboration avec la commune. Une tournée du père Noël sur toute la commune est organisée le 24 décembre par une association en collaboration avec la commune. Une journée spéciale : le Noël des enfants de Chartrettes est organisé au sein de l'Espace Culturel en partenariat avec le service enfance et culture. Kermesse de fin d'année organisée par l'école et les parents d'élèves en partenariat avec la commune ainsi que la boum des CM2. Dans le cadre de la semaine bleue une journée intergénérationnelle est organisée entre les enfants du centre de loisirs et les personnes âgées.
Chartrettes	Le tissu associatif est riche et propose des activités culturelles et sportives.
Fleury-en-Bière	L'accueil des matin et soir est sous l'égide de la Mairie. La pause méridienne également
	Stages sportifs par le service des sports de la Ville Animations et ateliers avec programmation spécifique mis en place par le service culturel de la Ville (médiathèque, théâtre, etc.). Animations et ateliers sportifs et culturels (stages anglais, cuisine, théâtre tennis, football, etc...) par différentes associations de la ville Lors des événements/ manifestations organisés par la Ville, un volet spécifique développé pour les 3/11 ans (EX : ateliers et animations lors des festivités de Noël et des Naturelles, journée sport santé)
Fontainebleau	
Héricy	
La Chapelle-la-Reine	Réseau d'assistant(e)s maternel(le)s présent sur la Commune Associations sportives et culturelles communales et intercommunales Médiathèque
Le Vaudoué	Deux associations sont régulièrement investies dans des activités : l'Association des Parents d'Elèves, et Caméléart. La bibliothèque propose également quelques activités. A la fête du village il y a des jeux principalement pour les enfants.
	Yoga parents enfants Associations
Noisy-sur-Ecole	Activités diverses associatives (événements, culture, jeux de société, anglais)
Perthes-en-Gâtinais	
Recloses	Pas à ce jour. En cours de construction avec les associations
Saint Germain sur Ecole	
Saint Sauveur-sur -École	
Saint-Martin-en-Bière	Activités musicale et tennis (association)
Samois-sur-Seine	Activités sportives, culturelles et musicales Etudes dirigées
	Associations :
Samoreau	Avenir de Samoreau : théâtre, athlétisme...

	APE : ateliers création
Tousson	Foyer rural et association organisent des activités sport et culture
Ury	
Vulaines-sur-Seine	Activités portées par les associations (sport, loisirs, culture)

Question posée aux communes : Les habitants de votre commune bénéficient-ils de services dédiés à l'Enfance ? Si oui, précisez le nombre.

■ 0 ■ 1 ■ 2 ■ 3 ou +



5 ALSH ados : Avon, Fontainebleau, Héricy, Samoreau et La Chapelle la Reine

Question posée aux communes : Avez-vous d'autres activités et/ou actions dédiées aux collégiens et lycéens sur votre commune ? (Exemple : ateliers, activités et/ou événements, qu'ils soient associatifs, privés ou communaux)

Achères-la-Forêt	
Arbonne-la-Forêt	
	Chantiers citoyens pour les +16 ans : 1 semaine de mission d'intérêt général contre gratification Activités associatives diverses Educateur de prévention spécialisée Permanence de la MDJ au collège Programmation culturelle pour les collégiens + accès médiathèque (micro-folies)
Avon	Permanence Mission locale à la MDJ
Barbizon	Activités associatives sportives (tennis) et culturelles (dessin/peinture).

Bois le roi	Compétence CAPF ; accueil des Journées Oxygène ; réunion de coordination CAPF / BLR / chartrettes ; dispositif « Proj'jeune »
Boissy-aux-Cailles	
Bourron-Marlotte	Bourses scolaire Bourse au permis de conduire
Cély-en-Bière	
Chailly-en-Bière	Associations sportives et culturelles/ CMJ
Chartrettes	L'accueil pendant les vacances scolaires pour les collégiens est géré par la CAPF. Dans le cadre des journées oxygène, la commune accueille pendant certaines périodes de vacances les collégiens.
Fleury-en-Bière	Un ado a fréquenté le journées OXIGENES
Fontainebleau	Stages sportifs par le service des sports de la Ville Accueils Jeunes- lieu d'accueil ouvert proposant des activités et des sorties aux jeunes collégiens et lycéens pendant les vacances scolaires Animations et ateliers sportifs et culturels (stages anglais, danse, théâtre, tennis, football, etc.) par différentes associations de la ville
Héricy	Accueil ados
La Chapelle-la-Reine	Associations sportives et culturelles communales et intercommunales Médiathèque
Le Vaudoué	Bibliothèque : lecture...
Noisy-sur-Ecole	Activités portées par les associations (foot, jeux de sociétés ...)
Perthes-en-Gâtinais	
Recloses	En cours de construction avec les associations
Saint Germain sur Ecole	
Saint Sauveur-sur-École	
Saint-Martin-en-Bière	Activités musique et tennis (associations)
Samois-sur-Seine	Activités sportives, culturelles et musicales
Samoreau	Accueil Ados, et activités sportives et culturelles via les associations
Tousson	Activités associatives et foyer rural (sport et culture)
Ury	Nous mettons en place une association dont l'objet sera de porter des projets, incluant ceux des plus jeunes le cas échéant.
Vulaines-sur-Seine	Activités portées par les associations (sport, culture, loisirs) Conseil municipal des jeunes Volonté de prendre en compte ce public

IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES

Il incombe à chacun des partenaires, dans le respect de ses compétences, la mise en œuvre totale ou partielle des axes présentés dans ce document.

Mobiliser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative

- Créer des espaces de collaboration entre les acteurs éducatifs du territoire pour identifier les besoins, favoriser l'échange de pratique et mettre en œuvre des projets communs.
- Encourager et enrichir les démarches PEDT
- Développer le partenariat avec les établissements scolaires (collèges et lycées en particulier) et les associations proposant des activités sportives et socio-culturelles

Développer les dispositifs d'accueil adaptés aux différents publics enfants/jeunes de manière harmonieuse et équitable sur l'ensemble du territoire

- Développer une offre partagée de séjours et mini séjours pour les enfants et jeunes du territoire
- Proposer des actions différenciées aux collégiens et lycéens
- Stabiliser et former les équipes d'animation

Accompagner la jeunesse dans ses démarches et dans son développement

- Mutualiser les dispositifs existants en faveur de la jeunesse du territoire
- Aller à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie quotidienne
- Travailler à la définition d'interventions complémentaires aux dispositifs existants à l'échelle du territoire
- Proposer des outils de communication numériques

Encourager l'initiative et la participation des jeunes dans la vie de la « cité »

- Favoriser la mobilité des jeunes sur le territoire
- Soutenir les projets des jeunes, en particulier ceux des juniors associations
- Participer aux appels à projet dédiés aux jeunes
- Mettre en place des dispositifs favorisant le développement de la citoyenneté et l'autonomie des jeunes

Encourager l'inclusion des publics porteurs de handicap

- Favoriser l'intégration des publics handicapés
- Informer les familles sur les actions et structures en faveur des mineurs
- Sensibiliser et former les agents encadrants les mineurs dans un cadre d'inclusion
- Collaborer avec la Caf pour encourager et valoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap

PARENTALITE – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales. Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	8 483	199 836
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2012 et 2016	-3,6 %	2,1%
② Public allocataire de la Caf	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Nombre de familles allocataires en 2019	6 288	166 668
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2019	-0,5 %	2,9 %
Part des familles allocataires à bas revenus	21,5 %	27,9%
Nombre de familles allocataires monoparentales	1 688	48 066
Part des familles allocataires monoparentales	26,8 %	28,8 %
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	39,9 %	45,4 %
Nombre de familles nombreuses allocataires	1 365	43 034
Part des familles nombreuses	21,7 %	25,8 %
Part des familles nombreuses à bas revenus	20,7 %	29,2 %
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	120	3 542
Taux de séparation parmi les familles allocataires	2,1 %	2,4 %
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	54	1 675
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	3,2 %	3,5 %
Nombre de décès en 2019	17	330
Enfants	7	93
Parents	10	237
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,3 %	0,2 %

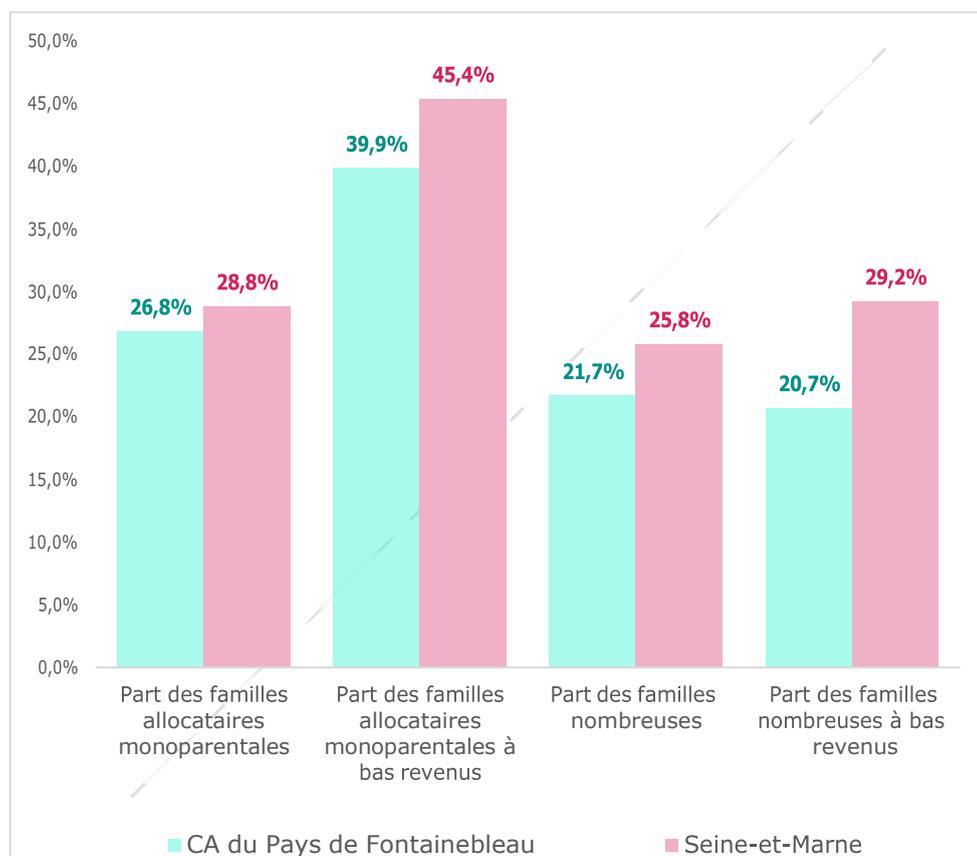
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2014 et BCE2018, recensement de la population 01/01/2012 et 01/01/2016.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

En 2016, l'Insee dénombre 8 483 familles avec des enfant(s) mineurs résidant dans la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, soit une diminution de - 3,6 % depuis 2012 ; cette évolution est de + 2,1 % au niveau départemental. Concernant les familles allocataires, cette tendance est moindre sur l'intercommunalité soit - 0,5 % entre 2015 et 2019, alors que le nombre de familles allocataires au niveau départemental poursuit une tendance à la hausse (+ 2,9 %).

Les familles allocataires à bas revenus sont moins représentées dans la communauté d'agglomération (21,5 % contre 27,9 %). De même, les écarts atteignent - 5,5 points entre les deux niveaux territoriaux concernant les familles monoparentales à bas revenus et - 8,5 points pour les familles nombreuses à bas revenus - (cf. figure 6). Ces derniers confortent le constat d'une moindre précarité sur ce territoire intercommunal et corrobore les observations relatives au taux d'activité féminine ainsi qu'aux revenus des familles allocataires. Ainsi, la fragilité économique des familles monoparentales et nombreuses n'apparaît pas en tant que problématique prégnante sur ce territoire intercommunal.

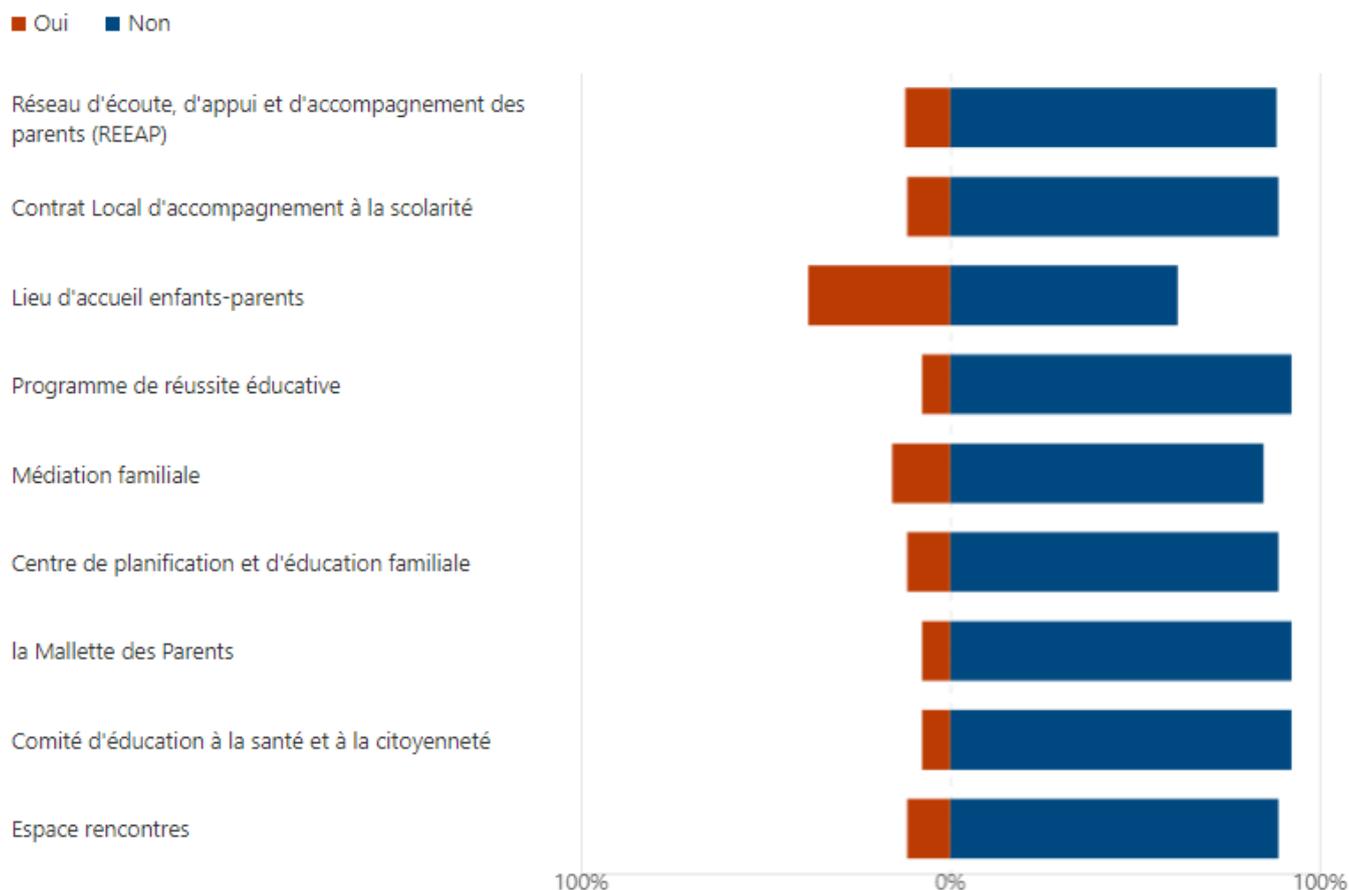
Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

III- LES RÉPONSES EXISTANTES

Question posée aux communes : Les habitants de votre commune bénéficient-ils de services dédiés à la Parentalité ?



TRAVAIL SOCIAL CAF 2020 sur la CA du Pays de Fontainebleau. Interventions auprès de familles dans le cadre des différentes offres :

- Familles confrontées au décès enfant, parent : 15 familles suivies ;
- Familles confrontées à une « séparation/divorce : 60 familles renseignées et/ou accompagnées ;
- Familles bénéficiaires de l'AEEH, avec enfant porteur de Handicap : 7 familles renseignées et/ou accompagnées.

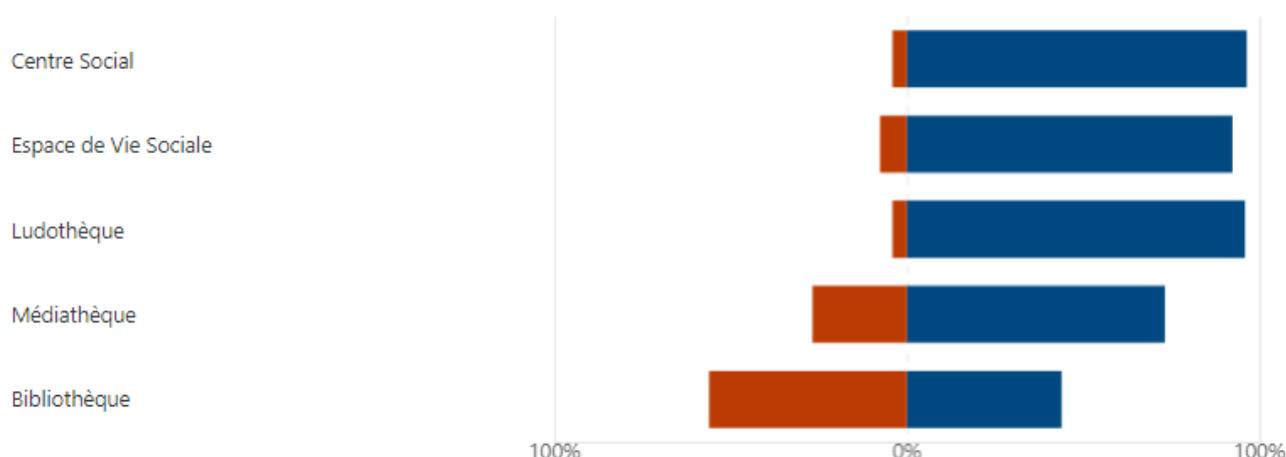
Le travail social de la Caf est organisé de façon pro-active, la CAF propose l'intervention d'un travailleur social, les familles décident de s'en saisir ou non. L'accès aux droits est primordial, l'accompagnement est aussi global en coopération avec des partenaires divers selon les situations et les besoins des familles.

Question posée aux communes : Avez-vous d'autres activités et/ou actions dédiées à la parentalité sur votre commune ? (Exemple : ateliers, activités et/ou événements, qu'ils soient associatifs, privés ou communaux)

Achères-la-Forêt	
Arbonne-la-Forêt	
Avon	La ville organise avec ses partenaires des rendez-vous petite enfance thématiques tous les 2 mois Conférence annuelle organisée par l'Ecole des parents
Barbizon	
Bois le roi	Espace rencontres : Café des parents sur des thématiques liées à la petite enfance et à l'enfance (gestion de la colère chez le jeune enfant) rencontre jeunes parents : remise d'un livre de naissance et présentation des services projet "bébé arrive, parlons-en" en partenariat avec la CAF, pmi, RAM, crèche associative
Boissy-aux-Cailles	
Bourron-Marlotte	
Cély-en-Bière	
Chailly-en-Bière	Médiathèque
Chartrettes	Une conférence thématique sur les dangers des écrans a été proposée aux parents. Cette action rentre parmi des axes développés par la petite enfance. Le RAM intercommunal est présent sur la commune et permet aux parents d'avoir un certain nombre de renseignements.
Fleury-en-Bière	
Fontainebleau	Soutien à la parentalité au sein des structures municipales (multi accueil, crèche collective) et des structures privées présentes sur le territoire LAEP Plusieurs associations de médiation familiale Centre de planification et d'éducation familiale à la Maison Départementale des solidarités Centre médico psychologique
Héricy	
La Chapelle-la-Reine	Service PMI
Le Vaudoué	
Noisy-sur-Ecole	Café des parents (associatif)
Perthes-en-Gâtinais	
Recloses	
Saint Germain sur Ecole	Quelques journées à thèmes à l'attention des parents organisées par le RAM.
Saint Sauveur-sur - École	
Saint-Martin-en-Bière	
Samois-sur-Seine	Commission Menu Comité d'attribution des places de crèche Projet comité famille PEDT en cours d'élaboration
Samoreau	
Tousson	
Ury	
Vulaines-sur-Seine	LAEP

Question posée aux communes : les habitants de votre commune bénéficient-ils de services dédiés à l'animation de la vie sociale ?

■ Oui ■ Non



Question posée aux communes : avez vous d'autres lieux et/ou actions de vie sociale sur votre commune ?

Achères-la-Forêt	Commission municipale jeunesse sport et jeunesse pour tous
Arbonne-la-Forêt	Foyer rural
Avon	Mercredi du Bel Ebat : programmation culturelle gratuite tout l'été
Barbizon	Actions proposées par le milieu associatif.
Bois-le-Roi	Bibliothèque municipale ; CCAS ; 17 salles communales dont la majorité sont mises à disposition des nombreuses associations culturelles et sportives de la commune
Boissy-aux-Cailles	2 associations sur le village, Livro-thèque, cafés littéraires, rencontre avec les habitants. Salle des associations.
Bourron-Marlotte	Accueil une fois par mois d'un médiateur de la République Spectacle de Noël - Goûter des aînés et de fin d'année Mise à disposition de parcelles potagère par l'association "des jardins familiaux du Clos de Marlotte" Animations organisées par l'association "Le jardin de Culture" sur le terrain VLASTO
Cély-en-Bière	
Chailly-en-Bière	Associations sportives et culturelles
Chartrettes	La commune bénéficie d'un Espace culturel.
Fleury-en-Bière	Nous avons une Association de loisirs très dynamique, organisant de multiples activités dans la salle des fêtes. Il s'agit d'une Association et non de services.
Fontainebleau	Médiathèque De nombreuses associations intervenant sur la commune Un Lieu dédié aux associations : Maison des associations Actions intergénérationnelles organisées par le CCAS Actions : fête de quartier à Noël ou fête de printemps à la Maison des associations
Héricy	
La Chapelle-la-Reine	CCAS en mairie
Le Vaudoué	Salle polyvalente ouverte aux associations.
Noisy-sur-Ecole	Café des lutins (espace de vie sociale)

Perthes-en-Gâtinais	
Recloses	
Saint Germain sur Ecole	
Saint Sauveur -sur-École	Association
Saint-Martin-en-Bière	
Samois-sur-Seine	Association du troisième âge Goûters à thèmes intergénérationnels Collaboration mairie/ALSH/Maison de retraite et Multi accueil
Samoreau	
Tousson	Foyer rural
Ury	Un espace de vie sociale est en construction à côté de la mairie qui devrait être aussi un espace pour accueillir des activités de type ludothèque et médiathèque
Vulaines-sur-Seine	Espace de rencontre social "L'Atelier" Maison des associations

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :

3 espaces de vie sociale sur 3 communes :

- « Couleurs Terrasse » à Avon (LAEP/REAAP)
- « Développe moi durable » La Chapelle la Reine (LAEP) ;
- « La marmite des rencontres » Tousson (PDN).

IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES

Il incombe à chacun des partenaires, dans le respect de ses compétences, la mise en œuvre totale ou partielle des axes présentés dans ce document.

Informier les parents dans leur rôle parental, sur l'ensemble du territoire

- Mutualiser des actions d'information aux parents (conférences parentalité...)
- Développer et enrichir l'action « accueil des jeunes parents »
- Proposer des actions de rencontres conviviales avec les familles (via les structures existantes)
- Développer la création de REEAP, LAEP, espaces rencontres...

Accompagner les parents dans leur quotidien

- Favoriser l'implication des parents dans le parcours de réussite éducative des enfants
- Développer un service d'aide aux parents pour les démarches d'orientation scolaire et professionnelle de leurs enfants
- Proposer des actions de soutien psychologique aux parents
- Sensibiliser l'accompagnement au repérage de particularités des enfants

Développer l'offre d'animation de la vie sociale sur le territoire

- Favoriser la mise en œuvre d'actions d'animation de la vie sociale, en particulier sur le secteur rural
- Accompagner et soutenir les porteurs de projets d'animation de vie sociale dans leurs démarches

ACCUEIL ET INFORMATION DES PUBLICS - ACCES AUX DROITS

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	35,9 %	42,1 %
Dont actifs ayant un emploi	76,5 %	73,8 %
Taux de chômage des 15-24 ans	23,5 %	26,2 %
Taux d'activité des 25-64 ans	84,0 %	84,7 %
Dont actifs ayant un emploi	91,4 %	90,1 %
Taux de chômage des 25-64 ans	8,6 %	9,9 %
Part des cadres	19,9 %	11,9 %
Part des professions intermédiaires	19,5 %	19,8 %
Part des employés	15,6 %	20,3 %
Part des ouvriers	7,5 %	11,9 %
Part des artisans et commerçants	4,7 %	3,5 %
Part des retraités	6,5 %	5,7 %
Autres personnes sans activité professionnelle	18,4 %	17,7 %
② Public allocataire de la Caf	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Bénéficiaires du RSA	1 078	29 766
Nombre de personnes couvertes par le RSA	1 886	61 031
Bénéficiaires du RSA majoré	92	4 245
Part des familles bénéficiaires du RSA	7,3 %	10,7 %
Bénéficiaires de la prime d'activité	2 873	80 886
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	5 300	165 648
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	139	5 137
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	17,3 %	20,9 %
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	17,0 %	19,1 %
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	40,0 %	50,4 %
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	45	1 288
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	3,8 %	4,4 %
Zone d'influence : nombre d'allocataires un centre social	-	5 778

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2014 et BCE2018, recensement de la population 01/01/2012 et 01/01/2016.

II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

Selon les données de l'Insee, que ce soit la population intercommunale des jeunes de 15 à 24 ans révolus ou celle des 25 à 64 ans, ces deux catégories présentent un taux de chômage inférieur à celui du département (respectivement 23,5 % et 8,6 % contre 26,2 % et 9,9 %).

Concernant les catégories socioprofessionnelles⁹, les cadres (19,9 %) sont nettement surreprésentés au niveau intercommunal (+ 8 points), alors qu'à contrario les ouvriers (7,5 %) et les employés sont sous-représentés (respectivement - 4,3 points et - 4,7 points).

Le revenu de solidarité active (RSA) bénéficie à 7,3 % des familles allocataires, soit trois points de moins qu'à l'échelle départementale (10,7 %). Ce constat se vérifie aussi au niveau des bénéficiaires de la prime d'activité (17,3 % contre 20,9 %) et des familles allocataires dépendant des prestations de la Caf à 50 % ou plus (40,0 % contre 50,4 %).

Enfin, aucun centre social ou espace de vie sociale n'est implanté sur cette communauté d'agglomération contre un équipement pour 5 778 allocataires au niveau de la Seine-et-Marne - (annexe 1).

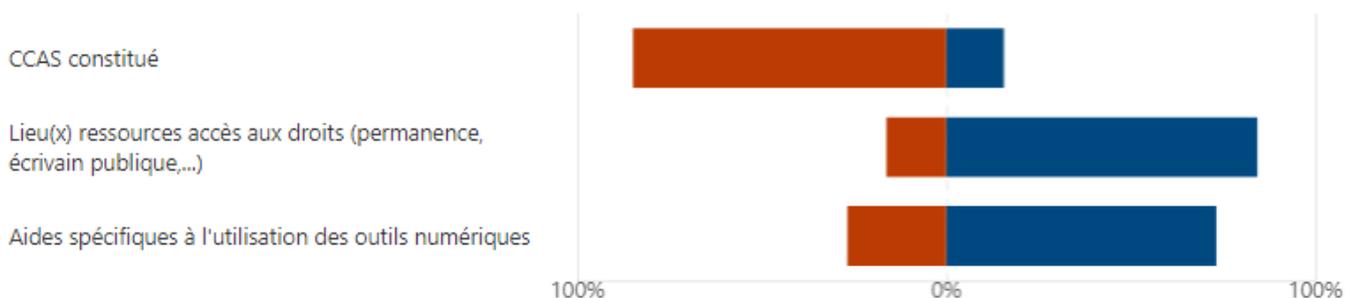
En référence à l'annexe 3, la commune d'Avon compte un quartier prioritaire de la politique de la ville¹⁰ « Les Fougères » sur les 24 définis sur le département de Seine-et-Marne. Ce quartier concentre une part plus importante d'allocataires percevant un minimum social ou la prime d'activité¹¹ rapportée à l'ensemble des allocataires de la commune.

En conclusion, l'étude de ces données quantitatives ne place pas cette communauté d'agglomération dans une situation de fragilité économique et professionnelle des allocataires comparativement à l'ensemble de la Seine-et-Marne. Le taux de chômage est moindre sur ce territoire à l'instar des parts de familles monoparentales, de bénéficiaires du revenu de solidarité active ou encore de bénéficiaires de la prime d'activité.

III- LES RÉPONSES EXISTANTES

Question posée aux communes : Les habitants de votre commune bénéficient-ils de services dédiés à l'accès aux droits des personnes et/ou à l'accès aux services aux habitants ?

■ Oui ■ Non



Offre CAF :

Joindre la CAF : nouveau numéro : 3220, www.Caf.fr.

Le site d'accueil le plus proche est celui de Melun. Il propose une offre complète d'accueil à savoir :

- accueil pour les réponses de 1er niveau

- accompagnement au Caf.fr pour les télé-procédures.
- son espace libre-service et son espace accès autonome désormais équipé de tablettes + wifi public.
- un accueil physique sur rendez-vous et un accueil spécifique pour les personnes sourdes ou malentendantes.
- la possibilité de prise de rendez-vous téléphonique ou par visio complète cette offre.

Site ouvert tous les jours de la semaine. Horaires : 9 heures, 16 heures. Fermeture le jeudi après-midi.

Travail Social : Il concoure également à l'accès au droit.

Toutes les familles suivies bénéficient d'un rendez-vous d'accès aux droits, la mise à jour des droits est la première action en coopération avec le service prestations, et l'aide à l'obtention de l'autonomie dans les démarches faites en « dématérialiser » est aussi un de nos objectifs de travail, adapté au profil de l'allocataire.

Inclusion numérique :

Espace France Services AVON ex MSAP (259 réceptions public en 2020)

Association Couleurs Terrasses AVON (89 réceptions public en 2020)

Question posée aux communes : Avez-vous d'autres actions pour favoriser l'accès aux droits et aux services ?

Achères-la-Forêt	
Arbonne-la-Forêt	
Avon	Maison France Service Point numérique (EVS) Avenir : conseiller numérique médiathèque
Barbizon	Non
Bois le roi	Volonté d'ouvrir un accès pour les administrés avec outils numériques et formations en lien avec ces outils Présence d'un conciliateur une fois par mois au sein de la mairie Page Facebook, application smartphone de la commune de Bois-le-Roi, formulaire contacts disponible sur le site internet de la commune, permanences des élus
Boissy-aux-Cailles	
Bourron-Marlotte	Portage des repas - Aide aux déplacements des personnes âgées - Participation financière "Télé Alarme" Participation pour travaux dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées
Cély-en-Bière	
Chailly-en-Bière	Mairie uniquement
Chartrettes	Au sein de l'accueil de l'agence postale communale, une borne avec tablette est à la disposition du public pouvant se connecter sur les différents services publics.
Fleury-en-Bière	Nous avons un CCAS Communal qui pourrait ne pas exister dans une commune de 676 habitants. Le secrétariat de Mairie assure un soutien bureautique aux Administrés pour leurs démarches administratives autant que de besoin.
Fontainebleau	CCAS Point d'accès au droit Permanences de conciliateurs de justice, défenseur des droits, etc... Lien avec les maisons France service du territoire

Hericy	
La Chapelle-la-Reine	
Le Vaudoué	
Noisy-sur-Ecole	
Perthes-en-Gâtinais	
Recloses	Pas de CCAS mais une commission Action Sociale et Solidaire créée il y a 6 mois
Saint Germain sur Ecole	La mairie reste à l'écoute et peut éventuellement se rendre disponible en cas de besoin.
Saint Sauveur-sur -École	
Saint-Martin-en-Bière	
Samois-sur-Seine	
Samoreau	PAT - Pole Autonomie Territorial, résidence Intergénérationnelle : ateliers hebdomadaires proposés aux résidents par les Maisons de Marianne
Tousson	
Ury	
Vulaines-sur-Seine	CCAS

Question posée aux communes : Proposez-vous d'autre(s) type(s) d'actions pour l'accompagnement à la gestion administrative individuelle ?

Achères-la-Forêt	Accueil mairie
Arbonne-la-Forêt	Accueil mairie
Avon	
Barbizon	
Bois le roi	Ateliers numériques et ateliers tablettes gérés par le CCAS, vivier de bénévoles aidant en informatique, labellisation du CCAS en point d'accueil territorial de niveau 2
Boissy-aux-Cailles	Accueil mairie
Bourron-Marlotte	
Cély-en-Bière	L'accueil en Mairie
Chailly-en-Bière	CCAS uniquement
Chartrettes	Le CCAS propose à la demande un accompagnement individuel aux personnes ne disposant pas de connexion internet ou en difficultés avec le numérique.
Fleury-en-Bière	
Fontainebleau	Rendez-vous au CCAS pour un accompagnement par un travailleur social Accueil en mairie Permanences de la mission locale
Héricy	
LA CHAPELLE-LA-REINE	
Le Vaudoué	CCAS
Noisy-sur-Ecole	Accueil mairie
Perthes-en-Gâtinais	RDV individuel et accompagnement avec l'adjoint concerné

Recloses	
Saint Germain sur Ecole	
Saint Sauveur-sur -École	
Saint-Martin-en- Bière	Accueil mairie
	En cours aide numérique et écrivain public
Samois-sur-Seine	Réserve bénévole : projet très avancé
Samoreau	Oui, via des prises de rendez-vous au CCAS.
Tousson	Accueil mairie
Ury	
Vulaines-sur- Seine	Accueil mairie

IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES

Il incombe à chacun des partenaires, dans le respect de ses compétences, la mise en œuvre totale ou partielle des axes présentés dans ce document.

Cibler et identifier les publics dans leurs besoins d'informations et d'accompagnement à l'accès aux droits

- Développer et enrichir l'action « accueil des nouveaux habitants »
- Proposer des temps de formation à l'outil numérique aux habitants
- Encourager la collaboration entre lieux d'accueil social existants du territoire (échanges de pratiques, partage d'informations et de ressources, repérage de situations difficiles...)
- Renforcer l'accompagnement et l'accès au droit des personnes porteuses de handicap et des aidants

Optimiser et moderniser les ressources d'accès aux droits pour les habitants

- Proposer des permanences d'information itinérantes dans les secteurs ruraux, qui préservent l'anonymat
- Créer, établir des partenariats et conventionner dans le cadre de France SERVICE
- Favoriser la transmission des informations et actions par la Caf à l'échelle locale
- Inciter au conventionnement des CCAS avec la Caf
- Favoriser la formation des agents

LOGEMENT – CADRE DE VIE

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Nombre total de logements	35 667	604 627
Part de logements vacants	8,8 %	6,5 %
Nombre de résidences principales	30 100	546 481
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	65,2 %	62,1 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	21,7 %	17,5 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	8,3 %	16,2 %
② Socio-économique - Caf	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	22,5 %	21,5 %
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	106	5 371
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	3,0 %	5,6 %
③ Public allocataire de la Caf	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	3 586	95 086
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement ⁷	34,1 %	35,8 %
Dont bénéficiant d'APL (aide personnalisée au logement)	40,7 %	61,1 %
Dont bénéficiant d'ALF (allocation de logement familiale)	22,3 %	19,7 %
Dont bénéficiant d'ALS (allocation de logement sociale)	37,0 %	19,2 %

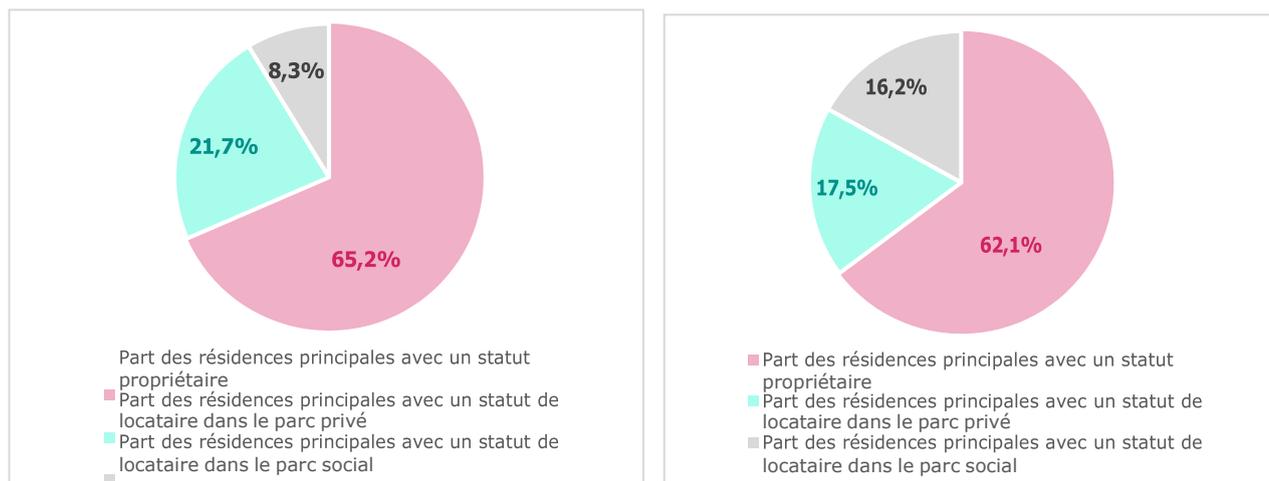
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2014 et BCE2018, recensement de la population 01/01/2012 et 01/01/2016.

II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

Sur les 604 627 logements de la Seine-et-Marne, 35 667 sont situés dans la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau (6 %) dont 65,2 % sont habités par des propriétaires, soit trois points d'écart avec le département (62,1 %). A fortiori, les locataires du parc privé sont également un peu plus nombreux (21,7 % contre 17,5 %), et les locataires du parc social sont nettement sous-représentés (8,3 % contre 16,2 %) - (cf. figure 7). Enfin, les données de l'Insee permettent d'observer une vacance des logements légèrement supérieure sur l'échelon intercommunal (8,8 % contre 6,5 %).

Figure 7. Occupation des résidences principales sur la CA du Pays de Fontainebleau et en Seine- et-

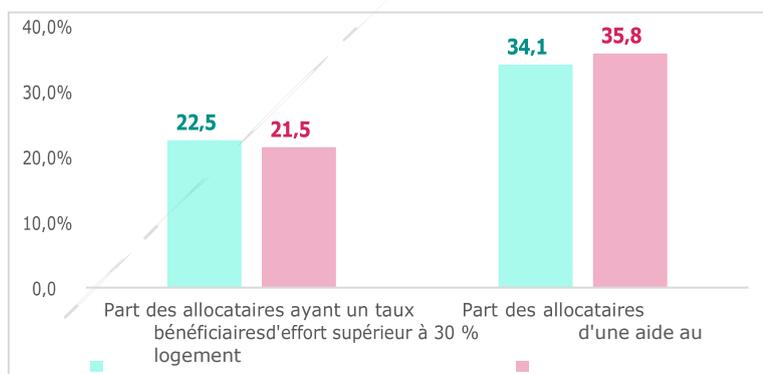
Marne



Source : Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, décembre 2019

Sur la CA, 3 586 résidents bénéficient d’une aide au logement en 2019, soit 34,1 % des allocataires, soit un taux très légèrement moindre qu’au niveau départemental (35,8 %). Parmi ces allocataires, 40,7 % reçoivent l’aide personnalisée au logement, contre 61,1 % au niveau de l’ensemble de la Seine-et-Marne. A fortiori, cet écart est inversement proportionnel concernant les aides au logement à titre familial et surtout social (respectivement 22,3 % contre 19,7 % et 37,0 % contre 19,2 %). La part de ces bénéficiaires ayant un taux d’effort supérieur à 30 % dans la communauté de communes (22,5 %), est du même ordre que celle du département (21,5 %) - (cf. figure 8). A contrario, la part d’impayés de loyer parmi ces bénéficiaires d’une aide au logement est moitié moins importante (3,0 % au niveau intercommunal et 5,6 % au niveau départemental).

Figure 8. Les bénéficiaires d’une aide au logement



Source : Caisses d’allocations familiales d’Île-de-France, décembre 2019

III- LES REPONSES EXISTANTES

Question posée aux communes : Avez-vous des projets immobiliers sur la commune à court, moyen ou long terme ? Si, oui, pouvez-vous les citer ?

Achères-la-Forêt	
Arbonne-la-Forêt	
Avon	Résidence sociale jeunes actifs

Barbizon	
Bois le roi	Réflexions autour de la loi SRU et de la construction de logements sociaux
Boissy-aux-Cailles	
Bourron-Marlotte	
Cély-en-Bière	
Chailly-en-Bière	Projet immobilier Les tournelles "projet intergénérationnel" avec option Micro-Crèche Privée et espace dédié à la médiathèque dans l'optique des créer un espace intergénérationnel/ exposition/ aide à la personne/espace jeunesse et petite enfance
Chartrettes	
Fleury-en-Bière	Programme de 14 pavillons pour jeunes couples et primo-accédants - Négociations en cours
Fontainebleau	Restructuration quartier du Bréau (Substances) campus Damesme résidences universitaires
Héricy	34 logements zone AU à court terme
La Chapelle-la-Reine	Bien immobilier acheté avec projet à long terme de le transformer en centre de réadaptation après maladie, pour les jeunes enfants. Projet non consolidé ni validé par le Conseil Municipal.
Le Vaudoué	2 parcelles de foncier disponibles à la construction : 1700 et 6000 m2
Noisy-sur-Ecole	
Perthes-en-Gâtinais	
Recloses	
Saint Germain sur Ecole	Uniquement quelques terrains à vendre pour la construction de maisons individuelles.
Saint Sauveur-sur - École	
Saint-Martin-en-Bière	Oui, projet de lotissement en cours
Samois-sur-Seine	13 logements sociaux 60 maisons individuelles
Samoreau	
Tousson	
Ury	Construction d'un espace de vie social en cours.
Vulaines-sur-Seine	

Dispositifs logement

La communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est un lieu d'enregistrement régional des demandes de logement social (seulement 2 guichets existent en Seine et Marne). Elle joue un rôle d'intermédiaire avec les gestionnaires de logements sociaux et les demandeurs qu'elle accompagne dans leurs recherches. Une convention-cadre pour la mise en œuvre du numéro unique d'enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux a été signée avec l'Etat en juin 2001 puis actualisée en mars 2016. Ainsi le Pays de Fontainebleau a des liens étroits avec les bailleurs de logements sociaux, la SEM du Pays de Fontainebleau et les assistantes sociales du territoire. Il possède également un contingent de logements sociaux grâce aux garanties d'emprunt qu'il octroie au bailleurs sociaux (dorénavant en lieu et place des communes), participe à différentes commissions d'attribution, et suit le dispositif « droit au logement opposable » (DALO : accompagne et facilite la recherche des citoyens en logement social).

Soutien à l'association EMPREINTES (bénéficie ainsi de 3 logements d'urgence) et au Fonds de solidarité Logement du Département au nom de l'ensemble des communes.

OPAH 2013 : projet d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) sur la ville de Fontainebleau pour le centre-ville.

OPAH-RU 2016 : étude finalisée à l'échelle des 5 communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Fontainebleau, avec un volet RU (renouvellement urbain) spécifique à Fontainebleau et Avon (phase opérationnelle prévue fin 2021/ début 2022).

Un premier PLH (programme local de l'Habitat) : 2015-2020 établit alors que la Communauté de communes du Pays de Fontainebleau ne comptait que 5 communes. En 2015, il y avait un objectif de construction de 180 logements par an sur le territoire. Le SRHH (schéma régional de l'habitat) en exige aujourd'hui 300.

Un nouveau PLH a été prescrit en 2019 à l'échelle des 26 communes, son approbation est prévue en 2022 avec la définition d'un programme d'actions pour une période de six ans. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce PLH, il sera créé une conférence intercommunale du logement qui aura pour objectifs de définir la politique intercommunale d'attribution de logements au sein du parc locatif social, de développer la mixité sociale, de favoriser la coopération entre les bailleurs et les réservataires, et d'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs. Il sera aussi mis en place le Plan Partenarial de Gestion de Logement Social et d'Information des Demandeurs (fin 2022/courant 2023).

Extension de l'ESPACE FAIRE (accompagner dans vos projets de rénovation de votre logement et d'économies d'énergie) du Parc naturel régional du gâtinais français en 2019 par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sur les 10 communes n'en disposant pas et modalité affinée en 2020 avec le programme SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) du département et un travail sur le sujet des petites copropriétés est en cours.

Programme RECIF (**Rénovation des Immeubles de Copropriété en France**) pour les copropriétés d'importances : convention signée début 2020 action en cours.

Programme Habiter Mieux, du Parc naturel régional du gâtinais français, relancé en 2019 pour une période de 5 ans (jusqu'en 2024) sur 16 des communes de la communauté d'agglomération concernées (extension projetée en 2022 sur l'ensemble des 26 communes).

Prescription du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) le 24 mars 2021 qui permettra aussi de traduire de manière spatiale et règlementaire certaines problématiques et actions en termes d'habitat et de logement : lancement 2^{ème} semestre 2021 pour une adoption fin 2025.

Prescription de la création d'un Site Patrimonial Remarquable en juillet 2018 (en cours de finalisation) qui permettra, notamment, de valoriser le patrimoine bâti ancien et de bénéficier d'aides spécifiques liées à l'application de la loi Malraux et à la fondation de France dans l'objectif d'encourager la restauration immobilière. Il s'agit d'un outil pouvant aider à lutter contre la vacance du centre-ville et à réadapter certains logements.

Cœur de ville : Les villes de Fontainebleau et d'Avon se sont portées candidates et ont été sélectionnées dans le cadre de ce dispositif. Sont concernés les deux centres-villes de ces communes. Il prévoit des financements de différents partenaires autour d'un programme d'actions assurant un projet urbain, économique et social de revitalisation de territoire favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation. La convention cadre initiale a été signée en octobre 2018. L'Opération de Revitalisation du Territoire, qui est l'outil de programmation opérationnel du dispositif action cœur de ville, est portée par l'agglomération en lien avec les conventions stratégiques des villes permettant d'éviter des contradictions dans les stratégies urbaines, commerciales et de développement de l'habitat au cœur de l'agglomération. Le déploiement des actions a déjà démarré et s'adapte au fur et à mesure de leur avancement

Gens du voyage

La recherche de sites d'implantation d'aires d'accueils des gens du voyage a été lancée dès 2017 (date de création de la communauté d'agglomération) : études Urbanéa, convention avec la SAFER toujours

en cours, échanges avec les communes pour cibler des sites (certains ont fait débat ou pour donner suite à des études approfondies, n'étaient pas compatibles et n'ont donc finalement pas été retenus).

Ont été identifiées dès 2018 :

- une aire de 20 places à Vulaines (en cours de concrétisation, opérationnelle courant 2022),
- une aire de 20 places au camping de Samoïs (en attente de l'approbation du dossier de détournement de la forêt),
- une aire de grand passage proposée au Mont Merle (les études ont été lancées dès 2019 mais en 2021 l'Etat a souhaité qu'un autre site soit étudié au regard de la sensibilité du dossier UNESCO)

L'intervention de la Cellule Logement et cadre de vie de la Caf sur la problématique des gens du voyage s'effectue sur le plan financier :

- aide d'investissement pour la construction des aires d'accueil
- aide d'investissement pour la construction des terrains familiaux (depuis 2020)
- aide financière individuelle pour l'amélioration de l'habitat des familles sédentarisées de gens du voyage (depuis 2020).
- financement des actions en direction des gens du voyage de l'association Le Rocheton ;
- financement sur deux ans en aide au démarrage du GIP Gens du voyage. La Caf est membre fondateur du GIP et siège au CA ;
- Pas d'aide financière Caf versée sur le territoire de la CA.

Habitat non décent

Une action expérimentale avec la Caf a été menée sur la ville de Fontainebleau sur la période 2012-2016. 23 logements avaient été qualifiés de non décents et 11 étaient sortis de la procédure à la suite de travaux.

Offres de service/Parcours Logement en 2019 :

- 12 dossiers non-décence (dont 5 sur Avon et 5 sur Fontainebleau) - 6 dossiers sont en accompagnement social. Fontainebleau et Avon sont parmi les communes où la Caf a le plus de dossiers.
- 19 dossiers surpeuplement (dont 6 sur Avon et 9 sur Fontainebleau)
- Aide financière : aide à l'amélioration de l'habitat pour les locataires pour des travaux ne relevant pas de la responsabilité du propriétaire et pour les propriétaires occupants.

Question posée aux communes : Avez-vous connaissance de la tension ressentie en matière d'habitat sur votre commune ?

Plus de détails

● liste d'attente d'un logement ...	9
● Coût de la location dans le pri...	9
● Difficulté d'accèsion à la prop...	9
● Non, il n'y a pas de tension en...	10
● Autre	2



Question posée aux communes : Avez-vous des spécificités sur le territoire communal ?

[Plus de détails](#)

● Logement non décent	7
● Logement vacant	3
● Quartier prioritaire ville	1
● Impayés de loyers récurrents	3



IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES

Il incombe à chacun des partenaires, dans le respect de ses compétences, la mise en œuvre totale ou partielle des axes présentés dans ce document.

Renforcer la collaboration intercommunale sur les questions de l'habitat

- Consolider l'animation des acteurs de l'habitat et du logement autour du PLH et faire vivre son programme d'actions et son observatoire
- Favoriser le vivre ensemble (intergénération, partage de ressources...)
- Soutenir les logements respectueux de l'environnement
- Porter une attention particulière sur un habitat lié au cadre de vie, à l'environnement et ses nécessités écologiques.

Favoriser le développement de l'offre locative et faciliter l'accession à la propriété

- Permettre le développement d'une offre locative de petits logements tant pour les jeunes que les anciens
- Faciliter le passage d'un grand logement à un logement plus petit
- Accompagner la rénovation des logements existants
- Favoriser la reconversion des anciens logements/bâtiments en cœur de village
- Soutenir le développement de logement étudiant
- Faciliter l'accès à la propriété des primo-accédants, des jeunes

Agir sur les problématiques sociales liées au logement en s'appuyant sur la Caf

- Lutter contre l'habitat indigne, non décent
- Résorber les impayés de loyers
- Lutter contre la vacance du parc immobilier
- Accompagner les publics fragiles dans la recherche d'un logement

Soutenir l'encadrement de l'accueil des gens du voyage et accompagner les familles

- Aider à la recherche d'emplacements pour les aires d'accueil et de grand de passage
- Réfléchir aux modalités de gestion et d'accueil
- Aide à la création par la CAF (max 25%)
- Soutenir les GIP

AUTRES PROBLEMATIQUES SOCIALES

Question posée aux communes : Avez-vous identifié sur votre commune des problématiques sociales liées aux familles qui n'ont pas fait l'objet de question dans ce formulaire (ex : impayés récurrents de garderie, de cantine, handicap...) ?

Achères-la-Forêt	
Arbonne-la-Forêt	
Avon	Association Empreintes pour l'accompagnement social lié au logement
Barbizon	
Bois le roi	Certaines familles sont accompagnées par le CCAS pour des impayés récurrents ou difficultés sociales diverses
Boissy-aux-Cailles	difficulté de soutien scolaire pour des enfants dont les parents ne maîtrisent pas la langue française.
Bourron-Marlotte	
Cély-en-Bière	Impayés cantine et périscolaires
Chailly-en-Bière	Quelques familles avec de grande difficultés suivies par LaFaMiSol et assistantes sociales de Fontainebleau ainsi que le CCAS
Chartrettes	
Fleury-en-Bière	L'immobilier est devenu trop cher à FLEURY pour attirer les jeunes couples. Nous risquons une fermeture de classe imminente. Une crèche familiale intercommunale serait à analyser et entrerait dans la CTG
Fontainebleau	Augmentation du nombre d'enfants avec dossier MDPH au sein du milieu scolaire. Accès et maintien dans le logement Dépistage et traitement des troubles psychiatriques
Héricy	Non
La Chapelle-la-Reine	RAS
Le Vaudoué	Notre ruralité pose les questions de la mobilité qui est difficile, y compris pour nos jeunes lycéens qui sont les seuls à ne pas avoir de bus direct pour aller au Lycée, de l'isolement social notamment pour certaines personnes âgées ou en situation de handicap, de la difficulté pour les jeunes et les moins jeunes de se retrouver pour faire ensemble des activités, du silence face aux difficultés, par pudeur de faire savoir dans un tout petit village,
Noisy-sur-Ecole	Difficulté de moyen de garde pour les enfants de moins de 3 ans
Perthes-en-Gâtinais	
Recloses	
Saint Germain sur Ecole	Difficulté pour la garde d'enfants en cas d'horaires atypiques de travail (0-3 ans et périscolaire) Plus d'assistantes maternelles dans notre village.
Saint Sauveur-sur -École	Oui
Saint-Martin-en-Bière	
Samois-sur-Seine	Impayés récurrents de factures de cantine et d'ALSH Quelques jeunes errant inoccupés
Samoreau	
Tousson	
Ury	
Vulaines-sur-Seine	

ANNEXES

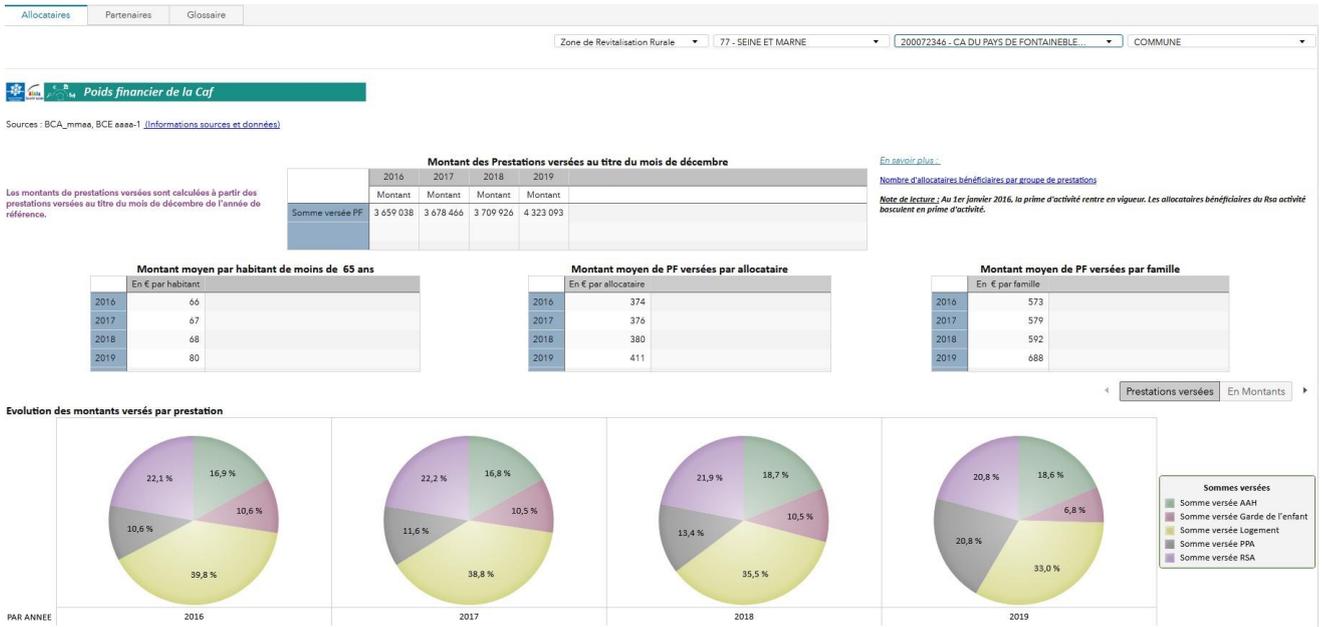
ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Crèches collectives	12	43
places en crèches collectives	6070	1 603
Crèches familiales	-	18
assistantes maternelles en crèches familiales	-	361
places en crèches familiales	-	1 315
Crèches parentales	-	2
places en crèches parentales	-	36
Haltes garderies	2	30
places en haltes garderies	28	554
Micro-crèches Paje	3	13
places en micro-crèches Paje	30	130
Multi-accueils collectifs et familiaux	2	
Places en mutli-accueils collectifs et familiaux	58	
Multi-accueils collectifs	7	117
places en multi-accueils	174182	4 862
Relais assistantes maternelles	5	74
assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	353	5 555
Enfance-Jeunesse	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Extrascolaires	13	196
Foyers Jeunes Travailleurs	-	10
Périscolaire	11	210
Parentalité	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Centre social animation collective	-	46
Contrat local d'accompagnement	2	44
Lieu d'accueil enfants/parents	76	31
Médiation familiale	1	5
Insertion-Accès-Animation	CA du Pays de Fontainebleau	Seine-et-Marne
Animation locale (Espace de vie sociale)	4	25
Centre social	-	46

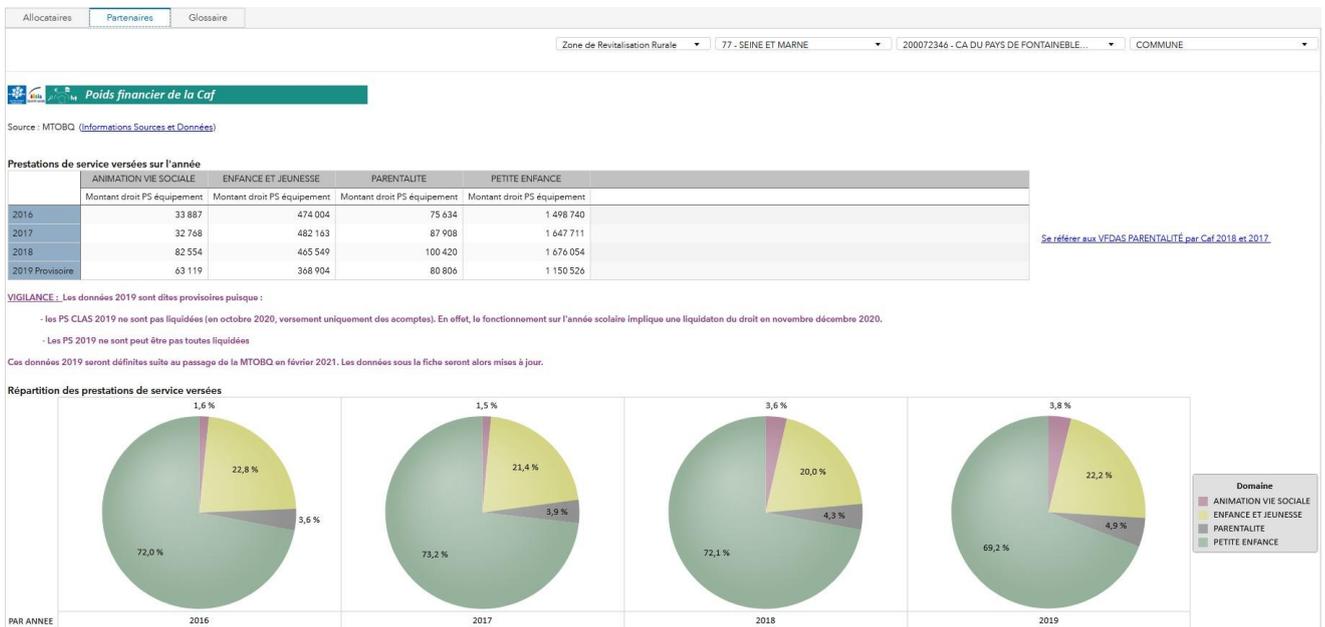
Sources : Caf- Sias Afc 2018

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



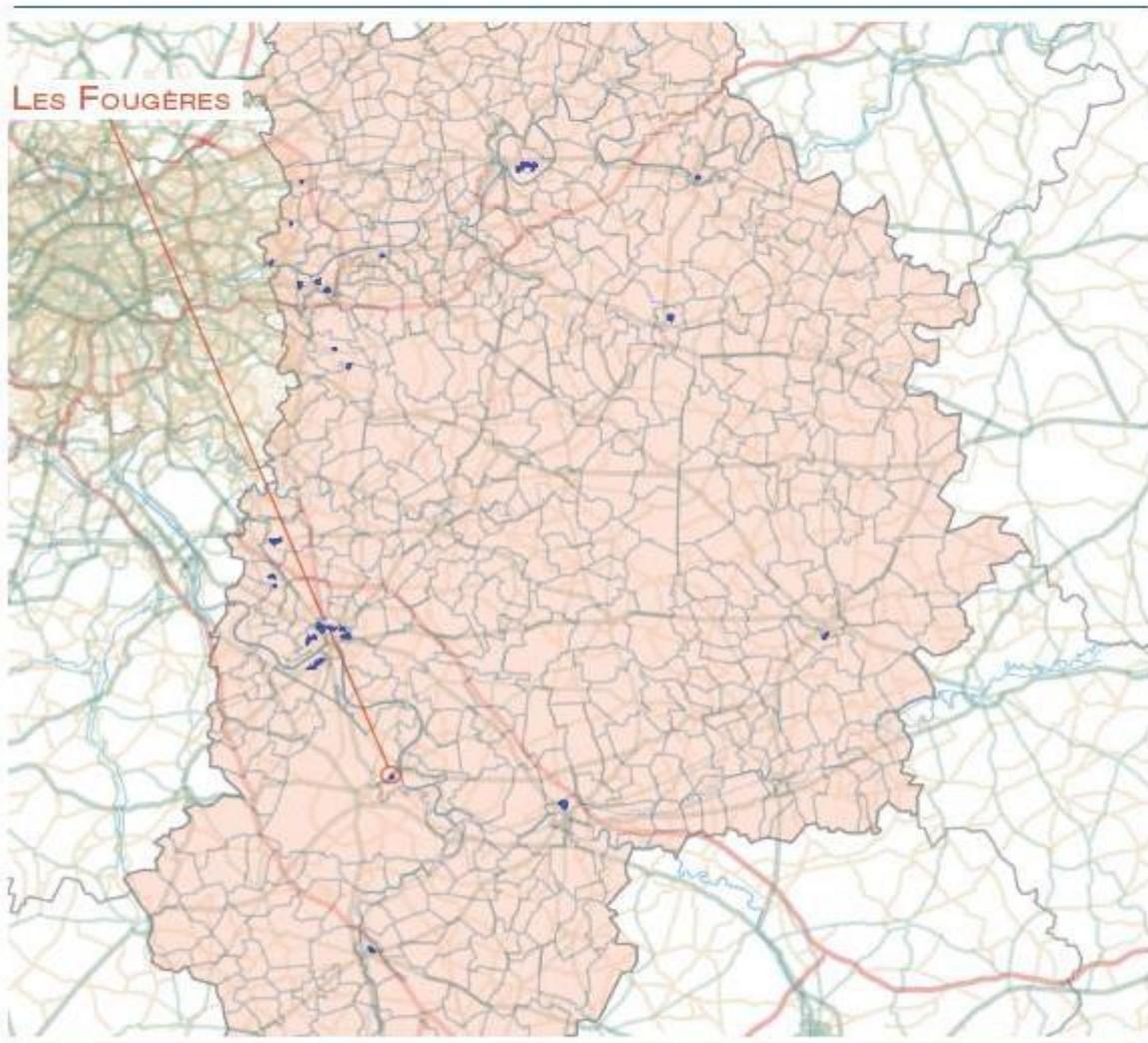
Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires



QP077015

LES FOUGÈRES

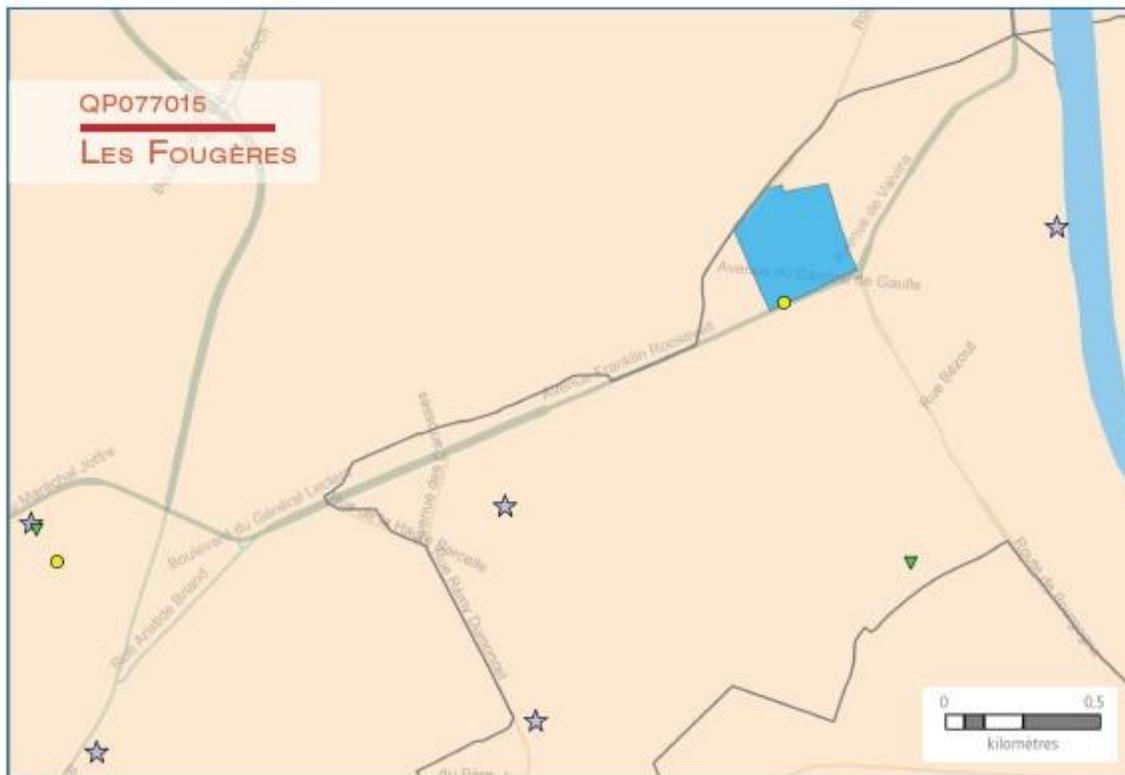
COMMUNE : AVON



© Geofia® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
☆ Halte garderie	▼ Relai assistante maternelle	— Réseau routier	■ Quartier prioritaire
☆ Multi accueil	■ Foyer jeune travailleur	— Département	□ Département
☆ Micro crèche	▲ Centre social	— Commune	□ Commune
☆ Crèche parentale	◆ Etablissement de vie sociale		
☆ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent		
☆ Crèche collective			

© GeoFla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP077015	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 617	13 930	1 377 846
Allocataires	365	2 257	239 391
- part de la population couverte par la caf (en%)	67,7	43,0	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,1	10,3	7,5
de 25 à 44 ans	56,2	54,9	60,8
de 45 à 59 ans	28,8	25,9	24,8
de 60 ans ou plus	10,7	8,9	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	25,8	36,2	28,3
couples sans enfant	8,2	4,4	3,3
familles monoparentales	21,9	19,5	18,7
couples avec enfant(s)	44,1	39,9	49,7
Familles allocataires :	241	1 341	163 658
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	29,0	30,6	25,8
2 enfants	34,0	43,3	48,6
3 enfants ou plus	36,9	26,1	25,5
Enfants à charge	538	2 733	341 101
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	18,2	16,1	15,4
de 3 à 5 ans	16,5	16,0	15,4
de 6 à 15 ans	46,7	49,9	52,7
de 16 à 17 ans	9,1	9,4	8,6
de 18 à 25 ans	9,5	8,6	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	215	1 116	93 109
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	31,2	30,1	49,8
location parc privé	55,8	61,6	34,3
location en collectivité	13,0	1,0	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	124	476	44 173
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	26,3	15,1	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,7	6,0	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	102	473	46 371
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,8	16,1	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	344	2 029	224 589
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	42,4	27,6	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,9	6,4	5,4
de 75 et plus	30,5	21,1	16,8
- dont 100%	68,6	79,0	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	12,5	14,0	11,4
couples sans enfant	2,9	1,0	0,6
familles monoparentales	12,2	7,1	6,6
couples avec enfant(s)	14,8	5,4	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Fougères », situé dans la commune d'Avon, compte 365 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 67,7 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus faible que le taux médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %) mais très élevé par rapport à la moyenne communale (43,0 %).

Le quartier se caractérise par une forte présence d'allocataires de 25-44 ans (56,2 %), suivis par les 45-59 ans (28,8 %). La différence la plus marquante dans la structure par âge des allocataires du quartier par rapport à celle de la commune concerne les moins de 25 ans : 4,1 % dans le quartier contre 10,3 % dans la commune, soit 6,2 points d'écart. Les allocataires isolés sont sous-représentés dans le quartier (25,8 % contre 36,2 %), tandis que les autres catégories d'allocataires sont toutes surreprésentés (dans une ampleur modérée : de 2 à 4 points de surreprésentation).

Parmi les familles allocataires (66,0 % des allocataires du quartier, contre 59,4 % dans la commune), les familles nombreuses sont surreprésentées (36,9 % contre 26,1 %), tandis que celles ayant

2 enfants à charge sont sous-représentées (34,0 % contre 43,3 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge se distingue peu entre les deux niveaux territoriaux, l'écart le plus marquant concerne les enfants de 6-15 ans (46,7 % contre 49,9 % dans la commune). Par rapport aux autres quartiers prioritaires, la part des 6-15 de ce quartier est la plus faible.

Le quartier compte 215 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 58,9 % des allocataires du quartier (contre 49,4 % dans la commune), dont 31,2 % habitent dans le parc social et 55,8 % dans le privé (respectivement la part la plus faible et celle la plus importante parmi les 24 quartiers prioritaires du département). Le taux des bénéficiaires de minima sociaux est de 34,0 % (contre 21,1 % dans la commune) et 27,9 % ceux de la prime d'activité (contre 21,0 %). En matière de dépendance des prestations à 50 % ou plus, les allocataires du quartier sont plus dépendants que la moyenne communale (42,4 % contre 27,6 %), avec une prépondérance des couples avec enfant(s) (14,8 %), suivis par les allocataires isolés et les familles monoparentales (respectivement 12,5 % et 12,2 %). La part des couples sans enfant dépendants des prestations du quartier (2,9 %) est la plus importante comparée à celle d'autres quartiers prioritaires. ■